

L'ORGANISATION INTERNATIONALE  
POUR LES MIGRATIONS POSE **No.20**  
LE PRINCIPE SELON LEQUEL LES  
MIGRATIONS ORDONNEES **DIALOGUE**  
SONT BENEFIQUES **INTERNATIONAL**  
POUR LES **SUR LA MIGRATION**  
MIGRANTS ET LA SOCIETE L'OIM  
CONTRIBUE A RELEVER LES DEFIS  
CROISSANTS QUE POSE LA GESTION  
DES FLUX **DÉPLACEMENTS VERS**  
**UN LIEU SÛR : CONSÉQUENCES**  
**MIGRATOIRES DES CRISES**  
**MIGRATOIRES COMPLEXES**  
FAVORISE LA COMPREHENSION  
DES QUESTIONS DE MIGRATION  
PROMEUT LE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET SOCIAL A TRAVERS  
LES MIGRATIONS ŒUVRE AU  
RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE  
ET AU BIEN-ÊTRE DES MIGRANTS





No. 20

**DIALOGUE  
INTERNATIONAL  
SUR LA MIGRATION**

**DÉPLACEMENTS VERS  
UN LIEU SÛR : CONSÉQUENCES  
MIGRATOIRES DES CRISES  
COMPLEXES**



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les vues exprimées par les auteurs des différents chapitres ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIM.

Editeur :            Organisation internationale pour les migrations  
17, Route des Morillons  
1211 Genève 19  
Suisse  
Tél : + 41 22 717 91 11  
Télécopie : +41 22 798 61 50  
Courriel : [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int)  
Internet : [www.iom.int](http://www.iom.int)

ISSN 1726-4030  
ISBN 978-92-9068-673-6

© 2012 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

*L'OIM a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales... Pour y parvenir, agissant à la demande des Etats Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :...*

*7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.... (Stratégie de l'OIM, adoptée par le Conseil de l'OIM en 2007).*

L'OIM a lancé son Dialogue international sur la migration (IDM) en 2001, à l'occasion de la session du Conseil célébrant le cinquantième anniversaire de l'Organisation, à la demande de ses Membres. En accord avec le mandat de l'Organisation tel qu'énoncé dans sa Constitution, le Dialogue international sur la migration se veut une tribune d'échanges où les Etats Membres et observateurs viennent se rencontrer pour définir et examiner les principaux enjeux et les défis dans le domaine des migrations internationales, contribuer à une meilleure compréhension du phénomène migratoire, et renforcer les mécanismes de coopération sur les questions de migration entre les gouvernements et les autres acteurs. Le Dialogue international sur la migration joue également un rôle clé dans le renforcement des capacités, permettant aux experts de différents domaines et régions de faire connaître les approches politiques et pratiques efficaces suivies dans des domaines d'intérêt particuliers et de mettre en place des réseaux pour les actions à venir.

Les Membres de l'OIM choisissent un thème annuel pour orienter l'IDM, ainsi que les sujets qui seront traités dans ses ateliers. Le dialogue large, informel et constructif qui s'est instauré a contribué à rendre plus ouvert le débat sur les politiques migratoires et à instaurer la confiance entre les diverses parties prenantes. Conjugué à des recherches et à une analyse stratégique ciblées, le Dialogue a également favorisé une meilleure compréhension des questions migratoires actuelles et émergentes

et de leurs liens avec d'autres domaines politiques. Il a aussi facilité les échanges, entre responsables politiques et praticiens, sur les possibilités et approches en matière de politiques, dans la perspective d'une gouvernance plus efficace et plus humaine de la migration internationale.

La série des "Livres rouges" consacrée au Dialogue international sur la migration est une compilation de documents analysant les résultats des activités et des études menées dans ce cadre. L'Unité de l'IDM du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM en assure la rédaction et la coordination. De plus amples informations sur le Dialogue international sur la migration sont disponibles à l'adresse : [www.iom.int/idm](http://www.iom.int/idm).

---

La présente publication renferme le rapport et les documents annexes de l'atelier intitulé « Déplacements vers un lieu sûr : conséquences migratoires des crises complexes », qui s'est tenu à Genève (Suisse) les 24 et 25 avril 2012. Cette manifestation avait été organisée dans le cadre de l'IDM qui, en 2012, avait pour thème général La gestion des migrations dans les situations de crise. Elle a rassemblé plus de 272 personnes représentant, entre autres, des gouvernements, des organisations internationales et non gouvernementales et des instituts de recherche.

La publication s'ouvre sur le résumé de la présidence exposant les principales conclusions de l'atelier, qui a été présenté aux participants à la fin de la rencontre de deux jours. Viennent ensuite un compte rendu plus détaillé des délibérations et des recommandations qui ont été formulées, ainsi que l'ordre du jour et le document de travail de l'atelier.

L'IDM 2012 a été organisé par l'Unité IDM du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM, en collaboration avec le Département des opérations et des situations d'urgence. Nous remercions tout particulièrement Angela Sherwood, Karoline Popp et Sarah Lynn Harris, auteurs principaux du document de travail et du rapport.

L'OIM tient à remercier le Gouvernement de l'Australie d'avoir rendu possible la tenue de cet atelier.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ DE LA PRÉSIDENTENCE</b>	7
<b>RAPPORT DE L'ATELIER</b>	17
Introduction	19
Portée et objet de l'atelier	25
Délibérations et recommandations de l'atelier	27
Conclusion	61
<b>VOIX DE MIGRANTS</b>	65
<b>ORDRE DU JOUR ET DOCUMENT DE TRAVAIL</b>	71
Ordre du jour	73
Document de travail	79





# **RÉSUMÉ DE LA PRÉSIDENTENCE**



# RÉSUMÉ DE LA PRÉSIDENTENCE

Dans le cadre du Dialogue international sur la migration organisé chaque année par l'OIM – qui a pour thème en 2012 *La gestion des migrations dans les situations de crise* – les Membres de l'Organisation ont choisi de débattre de la question « Déplacements vers un lieu sûr : conséquences migratoires des crises complexes » lors de l'atelier tenu à Genève (Suisse) les 24 et 25 avril 2012<sup>1</sup>.

La notion de « crise migratoire » était au cœur de l'atelier. On entend par là des flux massifs et complexes de migrants qui découlent d'une crise et placent généralement les personnes et les communautés touchées dans un état de grande vulnérabilité. Une crise migratoire peut survenir brusquement ou s'installer progressivement, découler de facteurs naturels ou d'actions humaines, se dérouler dans les limites d'un territoire national ou transcender les frontières.

L'atelier a été suivi par quelque 250 décideurs et praticiens du monde entier, spécialisés dans les migrations et les déplacements, l'action humanitaire, la gestion des catastrophes, la protection des personnes et des sujets connexes. Ce document expose les principales conclusions et recommandations d'action issues de leurs délibérations.

---

<sup>1</sup> On pourra consulter le document de travail et l'ordre du jour de l'atelier, ainsi que divers textes élaborés en vue de la réunion, sur le site : [www.iom.int/idmcrisescomplexes](http://www.iom.int/idmcrisescomplexes).

## **1. La notion de crise migratoire traduit le problème grandissant que les mouvements dus à des situations de crise présentent aujourd'hui pour les Etats, les sociétés, les migrants et les organisations internationales.**

- Les participants ont reconnu que les crises et les déplacements n'étaient pas des phénomènes nouveaux et que les principaux éléments déclencheurs restaient globalement les mêmes. Néanmoins, l'ampleur des catastrophes, les mouvements massifs de population qu'elles tendent à produire et la complexité de ces mouvements mettent à rude épreuve les mécanismes d'intervention actuels. Les gouvernements et les organisations internationales devraient donc inscrire les crises migratoires dans leur programme d'action à l'échelle mondiale.
- Les participants se sont penchés sur les différents types de crises migratoires, qu'il s'agisse de phénomènes soudains et de grande ampleur ou de situations à évolution lente, ou bien de crises d'origine naturelle ou humaine, ou limitées à un pays ou s'étendant au-delà des frontières. Ils ont estimé nécessaire d'élaborer de nouvelles stratégies qui tiennent compte du lien entre une crise et les tendances et schémas de mobilité.
- Les effets du changement climatique provoquent déjà des migrations forcées, qui pourraient déclencher de vastes crises migratoires à l'avenir. Les déplacements temporaires imputables aux catastrophes naturelles et la nécessité de trouver des solutions migratoires permanentes, surtout dans les pays touchés par l'élévation du niveau de la mer, sont particulièrement préoccupants. Selon les participants, on ne déploie pas assez d'efforts pour trouver des solutions aux migrations forcées résultant du changement climatique et de facteurs environnementaux.

## **2. Les politiques humanitaires et migratoires peuvent se renforcer mutuellement à toutes les étapes de l'intervention et contribuer à la réalisation des objectifs de développement à long terme.**

- Les participants ont préconisé d'élaborer des mesures qui associent davantage l'intervention humanitaire à la politique migratoire, et d'intégrer ces dernières dans les stratégies de développement à long terme. De telles mesures devraient être fondées sur les droits de l'homme et les principes humanitaires, le respect de la souveraineté des Etats et la coopération internationale.
- Le système humanitaire en place a permis de créer de solides mécanismes de coordination des interventions internationales dans les situations d'urgence, en particulier en ce qui concerne les déplacements internes dus aux catastrophes naturelles et aux conflits gérés dans le cadre de l'approche sectorielle, dont l'adoption à l'échelle nationale a donné d'excellents résultats pendant l'atelier.
- Le degré de préparation aux crises migratoires n'est pas le même partout, même si un nombre croissant d'Etats prennent des mesures en vue de mieux anticiper les crises et leurs conséquences migratoires, notamment par la gestion et la réduction des risques de catastrophe. L'attribution de ressources suffisantes est apparue comme très importante à cet égard, au même titre que la répartition claire des tâches lorsqu'interviennent plusieurs organismes gouvernementaux.
- Lors de la phase aiguë d'une crise, divers outils de gestion des migrations peuvent être mis en œuvre pour apporter une assistance efficace et humaine aux populations contraintes de se déplacer : parmi les exemples cités figuraient la protection temporaire, la délivrance accélérée de visas ou la délivrance de visas spéciaux pour motifs humanitaires, la stabilisation des zones frontalières, la fourniture de services consulaires d'urgence, les évacuations sanitaires d'urgence et l'orientation des personnes ayant des besoins de protection particuliers.

- S'agissant des solutions à plus longue échéance, différentes pistes ont été explorées pour rétablir les migrants dans leurs droits et leur dignité, ce qui est apparu aussi comme une façon de prévenir de futures migrations forcées. Certains participants ont mentionné le retour et le redressement, dont la participation des communautés à leur propre reconstruction ou la formation des personnes en vue de faciliter la réinsertion. D'autres ont mis en avant les possibilités et difficultés que présente l'intégration locale, ou encore la réinstallation ailleurs.
- Le rôle de la migration dans le rétablissement en période de transition et à la suite d'une crise – et, en dernière analyse, dans le développement – est ressorti des discussions sur l'incidence des rapatriements de fonds sur le redressement. Il a été illustré par une mesure novatrice, à savoir la création d'une filière spéciale de migration de main-d'œuvre pour des populations frappées par une crise.
- Les participants ont longuement débattu de la dimension urbaine des crises et des déplacements, apparue depuis peu. Cet aspect non seulement influe sur la manière de fournir assistance et protection, mais peut aussi modifier les schémas d'installation à long terme. Cependant, l'intérêt porté à cette dimension urbaine ne devrait pas conduire à négliger les populations rurales vulnérables touchées par une crise migratoire.

### **3. Il est essentiel de saisir les interactions entre la vulnérabilité, l'agentivité et les droits pour comprendre les crises migratoires et y répondre.**

- La vulnérabilité a été l'un des fils conducteurs de l'atelier, comme facteur susceptible de déclencher des déplacements, et comme état susceptible d'être vécu par les personnes déplacées. Les discussions ont mis l'accent sur la nécessité de recenser avec soin les vulnérabilités et d'élaborer des mesures destinées à les atténuer.
- A cet égard, les participants ont insisté sur les vulnérabilités de ceux qui sont incapables de fuir et sont, de fait, pris au piège dans des situations dangereuses. Ils ont mentionné le droit de se déplacer vers un lieu sûr et le fait que la migration pouvait relever d'une stratégie d'adaptation et de protection. Si l'on ignore les mouvements qui accompagnent les crises, y compris les schémas migratoires qui existaient antérieurement, les communautés risquent de s'orienter vers des voies de migration irrégulières et précaires.
- Les débats ont mis en relief l'importance de l'agentivité, de la capacité et de la résilience des communautés touchées, y compris les forces et les compétences acquises du fait même de la crise. Les participants ont énergiquement mis en garde contre la victimisation des populations lors de la fourniture de l'aide requise.
- Les besoins des communautés d'accueil, au lendemain d'une crise et à long terme, ne doivent pas être négligés tandis que l'on procure une aide adaptée aux populations déplacées.
- Les participants ont réitéré l'importance que revêtent les catégories juridiques existantes et les mécanismes de protection en place, prévus dans les divers instruments internationaux de caractère obligatoire ou facultatif, tels que les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Plusieurs interventions ont porté sur les droits des personnes qui se déplacent en raison d'une crise et sur les mesures que peuvent prendre les

gouvernements et les autres acteurs pour garantir le respect de tous les droits dans une situation de crise migratoire.

- Il apparaît de plus en plus que les catégories applicables aux populations touchées par une crise ne rendent pas compte des divers risques, vulnérabilités et violations des droits humains auxquels sont confrontées les personnes déplacées. Des approches plus souples, conformes aux droits de l'homme, au droit humanitaire et aux principes de protection internationaux, seraient peut-être plus réalistes et plus utiles.
- Les participants ont évoqué la nécessité de recueillir des données pertinentes, d'évaluer les besoins et de déterminer les vulnérabilités, tout en soulignant que lors de tels exercices, et selon le contexte, les acteurs responsables devaient tenir dûment compte des questions de protection et de confidentialité.

#### **4. Les crises migratoires exigent des partenariats solides et novateurs.**

- Les participants ont reconnu que les réponses aux conséquences migratoires des crises ne devaient pas être considérées comme distinctes de l'action humanitaire, et qu'une étroite collaboration entre les différents acteurs est indispensable.
- L'importance des partenariats pour améliorer l'accès aux populations touchées dans des situations complexes et étendues a été régulièrement soulignée. Cela suppose, entre autres, une bonne coordination entre les principaux acteurs en période de crise – avant tout les gouvernements et leurs différents organismes et paliers, le système humanitaire international et les ONG locales et internationales.
- En ce qui concerne la coopération et les partenariats, les participants ont mis en lumière un certain nombre d'initiatives régionales qui peuvent être utiles pour répondre à une crise migratoire, par exemple les Principes de la migration adoptés en 2010 par la Conférence sud-américaine sur la migration, le Mécanisme européen de protection civile, le processus de



Colombo (en particulier la Déclaration de Dhaka en 2011) ou la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Déclaration de Kampala).

- Il a aussi été question des risques et des possibilités que présente l'intervention internationale en situation de crise. Les participants ont souligné que l'aide internationale permettait de renforcer la capacité des Etats à s'acquitter de leur obligation d'agir, d'aider et de protéger en temps de crise.

Sur la base des délibérations résumées ci-dessus, les participants ont conclu que la notion de crise migratoire et la question d'un cadre de gestion des crises migratoires correspondant méritaient d'être examinées et approfondies. L'OIM offrira à ses Membres la possibilité de le faire lors de la session du Comité permanent des programmes et des finances (CPPF), au cours de laquelle sera examinée la réponse institutionnelle et opérationnelle de l'OIM aux conséquences migratoires des crises complexes (15 mai 2012), du second atelier de l'IDM portant sur « La protection des migrants en périodes de crise : réponses immédiates et stratégies durables » (13 et 14 septembre 2012), d'un séminaire de l'IDM à New York intitulé « Les migrants en périodes de crise : un nouveau défi pour la protection » (9 octobre 2012), de la onzième session du CPPF traitant d'un « Cadre institutionnel d'aide et de protection des migrants pris dans des situations de crise » (octobre 2012), et de la session du Conseil de l'OIM (novembre 2012).

Genève, le 25 avril 2012



# **RAPPORT DE L'ATELIER**



# INTRODUCTION

L'atelier intitulé « Déplacements vers un lieu sûr : conséquences migratoires des crises complexes » s'est tenu dans le cadre du Dialogue international sur la migration (IDM) qu'organise l'OIM chaque année. Le thème général de 2012 était *La gestion des migrations dans les situations de crise*, comme en avaient décidé les Membres de l'Organisation. Il s'est déroulé à Genève (Suisse) les 24 et 25 avril 2012<sup>1</sup>.

Les mouvements forcés en réponse à une situation extrême sont fréquents mais, régulièrement, les capacités nationales et internationales d'intervention sont dépassées. Si les migrations forcées sont déterminées par divers facteurs, les difficultés qu'elles posent sont particulièrement considérables lorsque la pauvreté, l'instabilité politique, une gouvernance déficiente se conjuguent à la dégradation de l'environnement et à des

---

<sup>1</sup> On trouvera de plus amples informations sur l'atelier à l'adresse : <http://www.iom.int/cms/idmcrisescomplexes>. L'IDM s'inscrit dans une vaste stratégie institutionnelle qui met en relief le fait que les crises migratoires posent un défi croissant aux Etats et à la communauté internationale, revêtent une importance mondiale dans le débat sur la gouvernance des migrations et constituent une priorité pour l'OIM. Le premier atelier de 2012 a été suivi par un second atelier, en septembre de la même année ([http://www.iom.int/cms/idmmigrantsincrisis\\_fr](http://www.iom.int/cms/idmmigrantsincrisis_fr)), puis par un séminaire de politique générale de l'IDM organisé à New York en octobre 2012, en collaboration avec l'Institut international pour la paix, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies ([www.iom.int/idmnewyork](http://www.iom.int/idmnewyork)). Par ailleurs, le Comité permanent des programmes et des finances de l'OIM a abordé les mêmes sujets lors de ses délibérations de mai et d'octobre 2012. Ce processus a conduit à formuler le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire, une stratégie institutionnelle dont le but est d'améliorer la réponse apportée par l'Organisation aux crises qui ont des répercussions sur les migrations, d'aider les Etats à secourir et protéger les populations touchées et de prendre en compte les dimensions migratoires des crises qui ont été négligées par le passé.

catastrophes naturelles<sup>2</sup>. Le premier atelier IDM de la série 2012 pose en postulat que les dimensions migratoires des crises sont insuffisamment prises en considération, tant en théorie que dans la pratique. Il s'inscrit dans le prolongement des efforts déployés récemment par l'OIM pour que la question des crises qui ont des incidences sur la mobilité des personnes soit portée à l'attention des décideurs s'occupant de la migration, de l'action humanitaire et du développement, et interpelle la communauté internationale dans son ensemble. Le sujet s'est imposé par la nécessité de tirer les enseignements des situations tragiques vécues ces dernières années par les populations déplacées, mobiles et en détresse du fait d'une crise. Les bouleversements survenus en Afrique du Nord en 2011, la crise alimentaire qui a sévi dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, et les violentes catastrophes naturelles qui ont frappé Haïti et le Pakistan en 2010 ont retenu l'attention du monde entier et posé d'immenses défis humanitaires. Ce genre de crises et leurs effets déclenchent souvent des mouvements de population aux formes complexes, que les systèmes humanitaires et juridiques actuels peinent à comprendre ou à cerner. Ainsi, des déplacements qui étaient initialement temporaires peuvent se prolonger, des mouvements internes débordent les frontières, et des situations de crise ou de déplacement suscitent d'autres formes de migration, comme la migration de travail, la migration vers des centres urbains, les mouvements irréguliers et composites, le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. Une telle complexité appelle à analyser et appréhender différemment les dimensions migratoires des crises, en veillant à une plus grande complémentarité entre les modes de gestion des migrations et les approches d'intervention humanitaire.

La notion de « crise migratoire » – une crise qui provoque des migrations – était au cœur de l'atelier. On entend par là des flux massifs et complexes de migrants qui découlent d'une crise et placent généralement les personnes et les communautés touchées dans un état de grande vulnérabilité. Une crise migratoire peut

---

<sup>2</sup> Une définition large de la notion de « crise » a été adoptée dans le cadre de l'atelier et du présent rapport, englobant les événements découlant de facteurs naturels comme d'actions humaines, par exemple les crises politiques, les troubles civils, les conflits armés nationaux et internationaux, les catastrophes naturelles qui surviennent brusquement ou s'installent progressivement, et toute combinaison de ceux-ci.

survenir brusquement ou s'installer progressivement, découler de facteurs naturels ou d'actions humaines, se dérouler dans les limites d'un territoire national ou transcender les frontières. Cette notion définit un cadre d'analyse qui permet de mieux comprendre les crises dans l'optique de la mobilité des personnes et de situer les migrations qui en résultent dans un contexte plus large. La conceptualisation d'une crise migratoire prend en considération plusieurs éléments. Tout d'abord, elle suppose qu'une crise n'est pas un événement ponctuel mais un processus, et que la phase qui précède et celle qui suit la situation d'urgence présentent un intérêt égal. Par exemple, il convient d'examiner les conditions politiques, sociales et économiques structurelles qui existaient avant la crise, les flux et les schémas migratoires antérieurs, les facteurs de répulsion et d'attraction associés, ainsi que les freins à la mobilité. Cela permet de mieux anticiper les formes que les mouvements pourraient prendre pendant et après une crise. Il faut donc s'intéresser aux crises migratoires avant qu'elles ne surviennent, par des mesures de préparation et d'adaptation, intervenir pendant la phase la plus aiguë en fournissant sans délai protection et assistance, et prévenir le phénomène à longue échéance grâce à des solutions durables en lien avec les objectifs et cadres de développement. Deuxièmement, l'agentivité et les vulnérabilités personnelles sont des facteurs importants, dont la capacité de subvenir à ses propres besoins, ou celle de fuir le danger et les atteintes aux droits humains subies pendant les déplacements. A cet aspect est lié le constat que les crises migratoires prennent souvent la forme de « flux composites », qui regroupent des personnes aux besoins et vulnérabilités divers et posent des défis particuliers en matière de protection et d'assistance. Enfin, les crises migratoires ne sont pas des phénomènes statiques, les flux et les schémas évoluant constamment d'un bout à l'autre d'une crise. Cette notion souligne également que, du point de vue de la migration, les mouvements de personnes ne sont pas forcément incompatibles avec l'objectif de « mettre un terme aux déplacements ». Bien plutôt, des mesures facilitant la mobilité peuvent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de redressement à long terme<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations sur la notion de crise migratoire, voir le document de travail inclus dans la présente publication et disponible à l'adresse : <http://www.iom.int/cms/idmcrisescomplexes>.

Le Dialogue international sur la migration a favorisé la mise en commun et l'élaboration d'options politiques et opérationnelles pour faire face aux conséquences migratoires de crises complexes, en s'attachant surtout à la façon d'intégrer l'action humanitaire et les interventions relevant de la politique migratoire. Les questions ci-après ont guidé les débats :

- Comment, dans la pratique, la notion de « crises migratoires » permet-elle de faire face à des crises caractérisées par d'importants mouvements de personnes ?
- En quoi la mobilité humaine accroît-elle ou réduit-elle la vulnérabilité ? Comment les Etats et la communauté internationale peuvent-ils améliorer la prévention et la préparation des migrations forcées et la protection des migrants tout en favorisant la mobilité dans l'intérêt des populations touchées par une crise ?
- Quels sont, précisément, les rôles et responsabilités des Etats et de la communauté internationale en matière de réponse aux conséquences migratoires des crises complexes ?
- Comment les cadres de gestion des migrations peuvent-ils soutenir les réponses apportées aux crises, à court et à long terme ?
- Quels enseignements tirés des mesures prises pour faire face aux déplacements internes peuvent être appliqués aux migrations forcées transfrontalières, et inversement ?
- Quelles sont les principales différences qui caractérisent les réponses aux crises migratoires selon qu'elles sont provoquées par des catastrophes naturelles ou des conflits, ou des déplacements urbains ou ruraux ?

L'atelier avait pour objectif général d'offrir aux participants l'occasion de comparer les déplacements internes et transfrontaliers et de procéder à une réflexion et à des débats sur la notion de crises migratoires et sur les cadres institutionnels, les moyens d'action politique et les mécanismes de coopération disponibles. Les échanges ont également permis à l'OIM de faire avancer sa



propre réflexion, alors qu'elle se prépare à examiner les mesures qu'elle prend pour répondre aux crises qui ont une incidence sur les migrations et à les systématiser dans un « Cadre opérationnel en cas de crise migratoire ». Les débats ont montré que décideurs et praticiens perçoivent mieux qu'auparavant les défis que présentent les conséquences migratoires des crises, mais il reste à traduire cette prise de conscience dans des politiques et actions concrètes à l'échelon national, régional et international.



# PORTÉE ET OBJET DE L'ATELIER

L'atelier « Déplacements vers un lieu sûr : conséquences migratoires des crises complexes » a réuni 272 participants représentant, entre autres, 89 gouvernements, 17 organisations internationales et 12 organisations non gouvernementales. Il a permis aux participants de mettre en commun des expériences, bonnes pratiques et stratégies de nature à accroître les synergies entre les perspectives humanitaires et migratoires dans la recherche de réponses adaptées aux conséquences migratoires des crises complexes.

Les principaux objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Mieux saisir la diversité des schémas migratoires que peuvent engendrer les crises complexes ;
- Examiner l'utilité d'outils de politique migratoire pour combler les lacunes que présentent les mesures destinées à faire face aux crises ;
- Sensibiliser à l'importance de la mobilité pour surmonter une crise, et plus particulièrement l'épineux problème des populations « prises au piège », incapables de fuir.

Le document de travail transmis aux participants avant l'atelier exposait les notions essentielles, les termes clés, les enjeux et les thèmes principaux qui seraient abordés. Les conclusions ont été présentées à la fin des deux journées de délibération, dans le résumé de la présidence. Ces deux documents sont inclus dans le présent rapport.



# **DELIBERATIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ATELIER**

Les énoncés ci-après résument les principales conclusions des débats tenus au cours de l'atelier ; c'est le plan qui sera suivi dans le présent rapport<sup>4</sup>.

1. La notion de crise migratoire traduit le problème grandissant que les mouvements dus à des situations de crise présentent aujourd'hui pour les Etats, les sociétés, les migrants et les organisations internationales.
2. Les politiques humanitaires et migratoires peuvent se renforcer mutuellement à toutes les étapes de l'intervention et contribuer à la réalisation des objectifs de développement à long terme.
3. Il est essentiel de saisir les interactions entre la vulnérabilité, l'agentivité et les droits pour comprendre les crises migratoires et y répondre.
4. Les crises migratoires exigent des partenariats solides et novateurs.

---

<sup>4</sup> Le rapport repose sur l'atelier IDM, mais ne prétend pas constituer un résumé exhaustif des délibérations. De même, il reprend les exemples et expériences présentés lors de l'atelier sans tenter d'en apprécier l'intérêt ou l'utilité. L'OIM n'est pas responsable des inexactitudes qu'auraient pu renfermer les communications faites à l'atelier et qui seraient reproduites ici. Les informations contenues dans le rapport remontent au mois d'avril 2012 et il est entendu que certaines situations peuvent avoir évolué depuis.

## **1. La notion de crise migratoire traduit le problème grandissant que les mouvements dus à des situations de crise présentent aujourd'hui pour les Etats, les sociétés, les migrants et les organisations internationales.**

Les participants ont reconnu que les crises et les déplacements n'étaient pas des phénomènes nouveaux et que les principaux éléments déclencheurs restaient globalement les mêmes. Néanmoins, de nouvelles tendances et dynamiques se dégagent, telles que l'aggravation de l'ampleur et de l'intensité des catastrophes, l'impact du changement climatique et des facteurs environnementaux, le caractère toujours plus urbain de la violence, des crises et des déplacements, le rôle de la violence généralisée et la place occupée par les acteurs non étatiques. Ces éléments sont susceptibles de déclencher de vastes mouvements de population toujours plus complexes, qui mettent à rude épreuve les mécanismes d'intervention actuels. Comme l'a fait valoir un expert, les schémas et phénomènes de déplacement résultant des crises tendent à être « épisodiques plutôt qu'uniques, dispersés dans l'espace plutôt qu'unidirectionnels, et beaucoup moins prévisibles qu'auparavant »<sup>5</sup>. Il est de plus en plus courant que les crises s'accompagnent d'une migration composite et forcée aux formes complexes, y compris les flux de personnes présentant des besoins très différents de protection et d'assistance qui changent au fil du temps, ce qui complique la détermination des causes et des catégories. Un grand nombre de délégués ont insisté sur l'importance de pouvoir analyser parfaitement la nature des crises, leur évolution probable et leurs effets possibles à court et à long terme. Une crise qui semble, au départ, limitée dans le temps ou dans l'espace peut avoir d'autres répercussions qui ne sont pas immédiatement perceptibles. Comme dans le cas des politiques de développement, les participants ont exhorté à ne pas se centrer uniquement sur le court terme, mais à considérer également l'évolution des schémas de migration et de mobilité à longue échéance.

---

<sup>5</sup> Voir la contribution à l'atelier de Roger Zetter, Professeur émérite spécialiste des études sur les réfugiés, Centre d'études sur les réfugiés du Royaume-Uni, Département du développement international, Université d'Oxford.

- **Elaborer de nouvelles stratégies qui tiennent compte du lien entre les crises et les migrations** : Les participants se sont penchés sur les différents éléments déclencheurs et types de crises migratoires, qu'il s'agisse de phénomènes soudains et de grande ampleur ou de situations à évolution lente, ou bien de crises d'origine naturelle ou humaine, ou limitées à un pays ou s'étendant au-delà des frontières. Ils ont estimé nécessaire d'élaborer de nouvelles stratégies qui tiennent compte du lien entre une crise et les tendances et schémas de mobilité, en fonction des particularités de la situation et du contexte.
  - La Croix-Rouge kenyane a donné l'exemple de la migration de Somaliens au Kenya, induite par l'instabilité politique et l'enlisement d'un conflit, mais aussi par des facteurs environnementaux tels que l'insuffisance de pâturages et de sources d'eau pour le bétail. Une sécheresse récente, la pire depuis 60 ans, a également contribué à intensifier les mouvements transfrontaliers.
  - Le représentant de la Bolivie a indiqué que les plus grands risques de catastrophe auxquels est exposé son pays sont d'ordre naturel – inondations, sécheresse, gel et grêle essentiellement. Conjugués à la pénurie de terres et à d'autres difficultés de subsistance, ils engendrent des schémas de migration interne vers les centres urbains et la traite des personnes. Les déplacements internes et les migrations forcées lors de situations d'urgence et de catastrophes accentuent parfois la vulnérabilité des groupes concernés. A l'inverse, la réduction des vulnérabilités et de l'exposition aux risques constituerait une étape importante pour étendre les bienfaits potentiels des migrations.
  - Le tremblement de terre qui a secoué Haïti en 2010 a provoqué le déplacement de plus de 1,5 million de personnes et déclenché de vastes mouvements internationaux (notamment vers l'Afrique du Sud, le Brésil, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique et la République dominicaine). Les défis sont d'autant plus grands que le pays est aux prises avec une pauvreté endémique, une

instabilité politique, la détérioration de l'environnement et des catastrophes naturelles récurrentes. La conjugaison de ces éléments s'est soldée par des déplacements internes et internationaux, ainsi que par d'autres formes de migration.

- Les Philippines aussi sont régulièrement frappées par diverses catastrophes naturelles, dont les typhons saisonniers et les pluies de mousson qui provoquent des inondations, des tempêtes et des glissements de terrain, sans oublier les tremblements de terre et les éruptions volcaniques. En outre, une violente insurrection perdure dans plusieurs parties du pays. Les nombreuses catastrophes de ces dernières années ont donné lieu à des déplacements de population qui ont contraint le Gouvernement à faire appel à l'aide internationale en 2006, 2008, 2009 et 2011.
- A l'occasion d'une manifestation parallèle organisée durant l'atelier, l'OIM a donné un aperçu des activités qu'elle mène en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des migrants en détresse, des migrants pris dans une crise, des victimes de la traite et d'autres populations mobiles vulnérables. Des orateurs ont également décrit l'action de l'Organisation dans les domaines suivants : réinstallation ; coordination et gestion des camps ; désarmement, démobilisation et réintégration ; logement, terres, biens et réparations ; migration et santé. L'OIM a tiré les enseignements de ses propres interventions lors de plusieurs crises humanitaires survenues ces dernières années. Forte de cette expérience, elle estime qu'il faudrait s'intéresser davantage aux conséquences des crises pour les migrations, et propose d'élaborer un Cadre opérationnel en cas de crise migratoire pour améliorer la réponse apportée par l'Organisation aux crises qui ont des répercussions sur les migrations, aider les Etats à secourir et protéger les populations touchées, et prendre en compte les dimensions migratoires des crises qui ont été négligées par le passé, en collaboration avec ses partenaires de l'action humanitaire et d'autres secteurs.



- **Saisir les liens entre les déplacements internes et les mouvements transfrontaliers** : Les participants ont mis en lumière les similitudes et les différences entre les déplacements internes et les mouvements transfrontaliers. Bien que les cadres juridiques et les structures institutionnelles varient grandement, ces deux formes de mobilité sont parfois étroitement liées : il arrive que des personnes commencent ou continuent à se déplacer à l'intérieur de leur pays parce qu'elles n'ont pas les moyens de s'éloigner davantage du danger ou parce que les règles d'admission dans les pays voisins sont strictes. Dans d'autres cas, des familles tentent de s'adapter en combinant les deux formes de mobilité ; certains membres de la famille restent au pays en tant que personnes déplacées, tandis que d'autres cherchent à l'étranger des moyens de subvenir à leurs besoins, faisant parfois la navette entre les deux pays. Quoi qu'il en soit, il convient d'approfondir les recherches afin de bien saisir les liens qui existent entre les déplacements internes et les mouvements transfrontaliers associés aux crises.
- **Penser aux populations urbaines et rurales** : Les participants ont longuement débattu de la dimension urbaine des crises et des déplacements, apparue depuis peu. Ils ont noté des lacunes manifestes dans la façon dont l'aide humanitaire est fournie en milieu urbain, surtout dans le cas des populations déplacées. Les mouvements qui se font à l'intérieur et en direction des villes requièrent de nouvelles formes d'assistance et de protection immédiates, mais peuvent aussi modifier les schémas d'installation à long terme, ce qui réclame des solutions durables. Néanmoins, les populations rurales vulnérables ne sont pas épargnées par les crises ; les difficultés sont particulièrement graves pour celles qui ne possèdent pas de terre ou celles qui, sans être directement atteintes, tirent leurs moyens de subsistance des populations urbaines touchées.
- **Prendre en considération les effets du changement climatique sur les migrations et promouvoir une réponse efficace** : L'évolution du climat et les catastrophes naturelles

sont déjà à l'origine de diverses formes de migration, par exemple une réinstallation temporaire nécessitée par des phénomènes météorologiques extrêmes, ou une réinstallation définitive due à l'élévation du niveau de la mer. Selon plusieurs participants, le changement climatique et d'autres facteurs environnementaux pourraient déclencher de vastes crises migratoires à l'avenir. Il conviendrait de préciser, sur le plan conceptuel et pratique, ce que certains appellent la « migration motivée par le changement climatique », tout comme les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des personnes déplacées. Les pays concernés devraient recevoir un plus large soutien afin d'étendre leurs capacités de suivi, d'alerte précoce, d'atténuation des effets et d'adaptation au climat. C'est particulièrement le cas des pays en développement et des petites nations insulaires, gravement menacés. Selon les participants, des mesures d'adaptation et des solutions permanentes aux migrations forcées résultant du changement climatique et des facteurs environnementaux ne sont toujours pas mises en œuvre. Ils ont préconisé une approche intégrée de la migration environnementale et des défis connexes, qui conjuguerait les dimensions humanitaires et celles de la migration et du changement climatique.

- Au titre des mesures de préparation au changement climatique, les Philippines procèdent à un exercice de cartographie des risques comprenant des simulations de l'élévation du niveau de la mer, dans le but de connaître les incidences potentielles sur les zones habitées et sur l'agriculture. Ayant constaté que beaucoup d'agglomérations pourraient être touchées, le Gouvernement cherche des sites de réinstallation ; il a créé une commission sur le changement climatique qui doit fournir aux pouvoirs publics et aux populations concernées des avis sur la façon de se préparer aux conséquences de l'évolution du climat.
- La réaction de la population aux effets du changement climatique prend diverses formes en Amérique centrale, y compris l'intensification des migrations temporaires

dues aux conditions météorologiques extrêmes ou aux catastrophes naturelles. Une assistance provisoire est offerte à une partie des populations déplacées, mais les participants ont dit craindre un amenuisement des fonds et de la volonté politique requis pour aider les personnes qui doivent s'installer définitivement ailleurs, à cause de l'élévation du niveau de la mer, par exemple. Le Costa Rica a déclaré qu'il affectait déjà 1 % environ de son PIB aux efforts d'adaptation, sans compter le coût du déplacement permanent des populations du littoral.

- La question du changement climatique et des migrations fait désormais partie des initiatives régionales et internationales. En 2010, les délégués à la Conférence sud-américaine sur la migration ont examiné la nécessité de créer une catégorie dite de « migration motivée par le changement climatique » afin que les droits de ces migrants soient reconnus<sup>6</sup>. Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Cancún en 2010 (seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), les Parties ont souligné l'importance de mieux comprendre les questions de migration, de déplacement et de réinstallation<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> [www.oimconosur.org/variados/index.php?url=conferencia\\_10](http://www.oimconosur.org/variados/index.php?url=conferencia_10).

<sup>7</sup> <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>.

## **2. Les politiques humanitaires et migratoires peuvent se renforcer mutuellement à toutes les étapes de l'intervention et contribuer à la réalisation des objectifs de développement à long terme.**

Il existe des outils et des dispositifs juridiques et opérationnels perfectionnés et efficaces pour guider les interventions humanitaires (préparation, réponse et redressement) lors de situations de crise et de déplacements. Cependant, les liens entre les secours, le redressement et le développement ne sont pas suffisamment traduits dans les faits. Il conviendrait d'élaborer des mesures qui associent davantage l'intervention humanitaire à la politique migratoire, et d'intégrer ces dernières dans les stratégies de développement à long terme. De telles mesures devraient être fondées sur les droits de l'homme et les principes humanitaires, le respect de la souveraineté des Etats et la coopération internationale. Les experts du Centre d'études sur les réfugiés de l'Université d'Oxford et du Centre de suivi des déplacements internes ont établi des liens avec les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, qui définissent trois phases – la protection des personnes contre les déplacements forcés, la protection et l'aide qu'il convient de leur apporter au cours du processus de déplacement et enfin, le retour ou la réinstallation et la réintégration. Le gros des efforts se concentre souvent sur la réaction immédiate à la situation d'urgence, au détriment des mesures de préparation ou des solutions à longue échéance. Les participants ont insisté sur la nécessité de tenir compte des migrants et des migrations dans la préparation en cas de crise, lors de l'intervention d'urgence et pendant les phases de redressement, de reconstruction et de transition qui suivent la crise. Il est fondamental, par exemple, d'établir les droits de propriété et d'exploitation des terres avant qu'une catastrophe ne se produise, car un régime foncier incertain constitue parfois l'un des grands obstacles au retour après un déplacement. Les participants ont admis que la mobilité peut être une importante stratégie d'accès aux droits et aux moyens de subsistance, et c'est en connaissance de cause que des personnes et des communautés y recourent. S'il est légitime et souhaitable de limiter les migrations forcées dans toute la mesure possible, les politiques les plus efficaces sont celles qui prennent également en

considération les schémas et stratégies migratoires des populations qui tentent de s'adapter et de faire face aux crises. Au contraire, si l'on ignore les mouvements qui accompagnent les crises, y compris les schémas migratoires qui existaient antérieurement, les populations risquent de s'orienter vers des voies de migration irrégulières et précaires.

- **Reconnaître et mettre à profit les points forts du système humanitaire en place :** Le système humanitaire en place a permis de créer de solides mécanismes de coordination des interventions internationales dans les situations d'urgence, en particulier en ce qui concerne les déplacements internes dus aux catastrophes naturelles et aux conflits gérés dans le cadre de l'approche sectorielle.
  - Les Philippines ont décrit comment elles avaient reproduit l'approche sectorielle des Nations Unies à l'échelon national, en créant en 2006 le Système philippin de gestion des catastrophes. Les différents groupes sectoriels sont dirigés conjointement par l'organisme public responsable et par le ou les interlocuteurs de l'Equipe de pays pour l'action humanitaire des Nations Unies, selon leurs mandats respectifs. Par exemple, le groupe de la gestion et de la coordination des camps est codirigé par le Département de la protection sociale et du développement et par l'OIM. Les groupes sont également composés d'autres organismes publics, des organisations non gouvernementales, locales et internationales, et des organisations internationales. L'expérience a montré jusqu'ici que le fait de rassembler ainsi, au sein d'une même institution, les connaissances, compétences et enseignements acquis à l'échelon national et international avait élargi la capacité gouvernementale de réagir face à des catastrophes d'une complexité grandissante.
  - La Bolivie a mis en place un programme stratégique multisectoriel et multipartite pour la gestion des risques de catastrophe qui comprend des plans de secours, des centres d'intervention d'urgence formés de sept comités sectoriels et des mécanismes de participation des organismes des Nations Unies.

- **Se préparer aux crises migratoires en affectant suffisamment de ressources et en déterminant les responsabilités :**

Le degré de préparation aux crises migratoires n'est pas le même partout, même si un nombre croissant d'Etats prennent des mesures en vue de mieux anticiper les crises et leurs conséquences migratoires, notamment par la gestion et la réduction des risques de catastrophe. L'attribution de ressources suffisantes est apparue comme très importante à cet égard, au même titre que la répartition claire des tâches lorsqu'interviennent plusieurs organismes gouvernementaux. Il a été question de la préparation des gouvernements aux crises survenant dans d'autres pays et touchant leurs expatriés<sup>8</sup>. En premier lieu, les Etats doivent savoir où se trouvent leurs ressortissants et quelles sont leurs conditions de vie et de travail dans les pays de destination. Ils peuvent ensuite établir une coopération avec ces pays et avec des organisations internationales afin de planifier une assistance et une évacuation éventuelle en cas d'urgence. Un Etat étant responsable de ses ressortissants même lorsque ceux-ci se trouvent à l'étranger, un fonds national de réserve pourrait être créé par le biais d'initiatives publiques ou privées, afin de faciliter le retour des nationaux lors d'une crise.

- La Communauté andine a adopté en 2004 la Stratégie andine de prévention des catastrophes et d'assistance (EAPAD), dont le but est d'atténuer les risques et l'impact des catastrophes par le renforcement des institutions, l'adoption de politiques et de programmes communs, l'échange de données d'expérience et l'intensification de la coopération. Elle a publié en 2008 un guide sur les procédures opérationnelles d'assistance mutuelle qu'il convient de suivre pendant les premières semaines d'intervention à la suite d'une catastrophe. Les priorités ont été précisées l'année suivante : encouragement de la recherche et de la connaissance en vue de recenser les risques et d'améliorer les systèmes d'alerte précoce,

---

<sup>8</sup> Cet aspect a été étudié plus à fond lors d'un deuxième atelier IDM tenu en 2012, intitulé « La protection des migrants en périodes de crise : réponses immédiates et stratégies durables ». On peut lire le rapport de cet atelier à l'adresse : [http://www.iom.int/cms/idmmigrantsincrisis\\_fr](http://www.iom.int/cms/idmmigrantsincrisis_fr).

réduction des facteurs de risque profonds et promotion de l'éducation et de la participation afin d'instaurer une « culture de la sécurité et de la résilience » à tous les échelons<sup>9</sup>.

- L'Indonésie a étoffé ses missions diplomatiques dans certaines régions du monde jugées prioritaires afin de répondre aux crises ; en outre, une partie de son budget annuel est réservée au rapatriement des travailleurs expatriés en cas de crise. Sachant que ses capacités nationales sont limitées, elle cherche à renforcer sa coopération avec les organisations internationales et les pays dotés des moyens d'intervenir dans les zones dépourvues d'agent consulaire indonésien. Une telle mesure permettrait d'accéder aux ressortissants indonésiens en temps de crise.
- Les Philippines affectent nommément une partie du budget national aux programmes d'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. De plus, elles ont étendu récemment la portée de leur Fonds de gestion et de réduction des risques locaux (ex-Fonds pour les catastrophes), afin qu'il ne serve pas seulement après une catastrophe, mais aussi aux mesures de préparation (formation ou achat de matériel de secours, de fournitures et de médicaments).
- L'Union européenne (UE) envisage de créer un Fonds « Asile et migration » pour la période 2014-2020, qui doit permettre d'adapter ses réponses aux crises migratoires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Sur le plan de la préparation, elle s'est déclarée favorable à l'élaboration par l'OIM de mécanismes intégrés de cartographie, d'alerte précoce et d'intervention en cas de crise migratoire.
- La Colombie, la Namibie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la République dominicaine et la Thaïlande collaborent avec l'OIM à différents programmes de préparation aux catastrophes. Ces initiatives comprennent

---

<sup>9</sup> [www.comunidadandina.org/predecan/contexto\\_eapad.html](http://www.comunidadandina.org/predecan/contexto_eapad.html).

une formation à la coordination et la gestion des camps, et des outils permettant de renforcer les capacités nationales de gestion des camps aux fins de préparation et de réponse en cas de catastrophe naturelle<sup>10</sup>.

- **Gérer les migrations dans un contexte de crise :** Lors de la phase aiguë d'une crise, divers outils de gestion des migrations peuvent être mis en œuvre pour apporter une assistance efficace et humaine aux populations contraintes de se déplacer. Il est rare que les schémas migratoires qui existaient auparavant cessent complètement pendant une crise, mais ils peuvent s'intensifier, s'atténuer ou se modifier. On a donné l'exemple de l'inversion de la migration rurale-urbaine en Haïti après le tremblement de terre et de mouvements transfrontaliers persistants, alors que la communauté internationale se préoccupait presque exclusivement des déplacements massifs à l'intérieur du pays. La plupart des dispositifs nationaux et régionaux de gestion des migrations ne sont pas adaptés aux situations de crise et ont du mal à faire face aux circonstances exceptionnelles. Plusieurs exemples de mesures de gestion des migrations utiles en temps de crise ont été citées, dont la protection temporaire, la délivrance accélérée de visas ou la délivrance de visas spéciaux pour motifs humanitaires, la préparation des systèmes de gestion des frontières aux crises humanitaires, la fourniture de services consulaires d'urgence, les évacuations (sanitaires) d'urgence et l'orientation des personnes ayant des besoins de protection particuliers. Les participants ont estimé nécessaire d'avoir des politiques migratoires préétablies, des mécanismes d'intervention souples et des outils opérationnels qui puissent être mis en œuvre dès que surgit une situation d'urgence et qui permettent d'offrir, de manière humaine et adaptée, protection et assistance aux personnes qui fuient la crise. Par ailleurs, les dimensions migratoires pourraient être intégrées dans les systèmes de cartographie et d'alerte précoce de catastrophe, tandis que les systèmes de gestion des migrations existants, à l'échelon régional par exemple, devraient viser à anticiper tout problème opérationnel qui

---

<sup>10</sup> [www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/what-we-do/humanitarian-emergencies/cluster-approach.html](http://www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/what-we-do/humanitarian-emergencies/cluster-approach.html).



pourrait survenir pendant une crise. Certains participants ont préconisé de donner aux services consulaires d'urgence la capacité de gérer un grand nombre de cas de ressortissants en détresse à l'étranger.

- Sous la présidence des Etats-Unis d'Amérique, les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (IGC) ont choisi pour thème de leurs délibérations en 2011 la question de la réponse humanitaire aux crises ayant des conséquences migratoires. Dans ce cadre informel, les gouvernements participants se sont penchés sur l'incidence des crises et sur les actions engagées par le passé - lors de conflits armés, d'instabilité politique, de catastrophes naturelles ou de pandémies ; ces événements ont déclenché de vastes mouvements de personnes qui ne sont pas des réfugiés au sens du droit international, mais qui doivent être protégées et présentent souvent de graves vulnérabilités.
- Les Etats-Unis d'Amérique ont adopté des dispositions d'urgence en matière d'immigration, dont l'octroi du statut de protection temporaire et la prise de mesures exceptionnelles pour des motifs humanitaires. Après le tremblement de terre de 2010 en Haïti, ils ont accordé le statut de protection temporaire à quelque 51 000 Haïtiens qui avaient fait l'objet de mesures d'éloignement avant la catastrophe. Les personnes concernées ont pu continuer à résider et à travailler aux Etats-Unis d'Amérique, même si ce dispositif ne leur permettait pas de devenir des résidents permanents. Un grand nombre de Haïtiens ayant besoin de soins urgents ont été autorisés à entrer sur le territoire américain au titre des mesures exceptionnelles pour des motifs humanitaires. On a aussi accéléré la délivrance de visas aux proches parents de citoyens américains et de résidents permanents originaires de Haïti. Inquiet des besoins humanitaires alarmants et du risque que le tremblement de terre ne déclenche une migration irrégulière massive et dans des conditions dangereuses, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a soutenu des activités lancées par les Nations Unies et par l'OIM pour

stabiliser la zone frontalière entre Haïti et la République dominicaine, que des milliers de Haïtiens tentaient de franchir pour obtenir de l'aide et des soins.

- La Turquie a fait savoir qu'elle avait institué en juin 2011 une politique d'ouverture de ses frontières aux Syriens qui fuyaient leur pays pendant les premiers mois du conflit. Plus récemment, elle a accordé le statut de protection temporaire aux réfugiés syriens et a délivré des permis de séjour à ceux qui préféraient compter sur leurs propres moyens et réseaux. L'octroi d'une protection temporaire a été officialisé par une directive émise par le Ministère de l'intérieur à la fin du mois de mars 2012, visant l'accueil et l'hébergement des ressortissants de la République arabe syrienne et des apatrides résidant dans la République arabe syrienne qui se massent aux frontières de la Turquie pour y trouver refuge. Les trois grands principes énoncés dans ce texte sont le non-refoulement, l'interdiction de toute discrimination et la confidentialité des données personnelles. La directive énonce des principes généraux et les procédures à suivre, et régleme la gestion des abris et des centres d'hébergement, les fonctions et pouvoirs de la direction, les règles à observer dans les centres, les services à fournir et la répartition des tâches entre les différentes institutions gouvernementales. Les droits et obligations des personnes résidant dans les abris sont également exposés. Par ailleurs, la notion de protection temporaire figure dans un projet de loi turque sur les étrangers et la protection internationale.
- Le Chili a mis en avant l'utilité des profils migratoires de l'OIM pour gérer les crises. En donnant des informations récentes sur les migrations dans chaque pays, ils aident les gouvernements à anticiper l'évolution possible des flux et schémas migratoires en temps de crise<sup>11</sup>.
- Après le tremblement de terre qui a secoué leur pays,

---

<sup>11</sup> [www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/what-we-do/migration-policy-and-research/migration-research-1/migration-profiles.html](http://www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/what-we-do/migration-policy-and-research/migration-research-1/migration-profiles.html).

beaucoup de Haïtiens ont pensé à migrer au Brésil, en raison des nombreux Brésiliens qui ont participé à la mission des Nations Unies dépêchée sur place. A la fin de l'année 2011 et au début de l'année 2012, le nombre de Haïtiens qui se présentaient aux frontières terrestres du Brésil progressait de manière exponentielle. En janvier 2012, ils étaient environ 2 000 à attendre leur enregistrement comme demandeurs d'asile, ce qui commençait à excéder les capacités des communautés d'accueil. On a signalé que des intermédiaires demandaient de l'argent aux Haïtiens pour entrer sur le territoire et que des vols, attaques et agressions étaient commis à leur encontre, en particulier les femmes. Le Brésil a tenté de limiter les arrivées par cette voie périlleuse et a créé une filière de migration spéciale, permettant d'obtenir un visa pour motif humanitaire à l'ambassade du Brésil à Port-au-Prince. Ce nouveau visa de résidence, valide cinq ans, est destiné aux résidents de Haïti qui n'ont pas de casier judiciaire ; 1 200 familles peuvent en bénéficier chaque année. Lorsque la période de validité est échuë, les titulaires sont autorisés à rester au Brésil à condition de démontrer qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins. A la fin du mois d'avril 2012, 130 familles environ avaient déposé une demande auprès de l'ambassade du Brésil en Haïti.

- **Planifier une assistance immédiate et à moyen terme :** Beaucoup de pays ont fait part de leur expérience en matière d'accueil de populations déplacées en raison d'une crise. Dans bien des cas toutefois, la situation se prolonge et les gouvernements n'ont d'autre choix que de compléter l'assistance de base par des services qui permettent aux personnes déplacées et à leur famille de retrouver une vie à peu près normale.
  - Face à la crise en Syrie, la Turquie a commencé par installer des abris temporaires sur son côté de la frontière afin de répondre aux besoins humanitaires de la population syrienne déplacée. Outre les services de base, elle a notamment mis à disposition des activités sociales, des lieux de culte pour les différents groupes confessionnels,

des installations de communication et un programme psychosocial. La crise ne faiblissant pas, la Turquie projette maintenant de diriger les familles syriennes résidant dans les abris temporaires vers des centres construits à cette fin. Il est question de proposer des cours d'instruction générale, de formation professionnelle et de développement des compétences ; mais dispenser un enseignement à des personnes dont la durée de séjour est incertaine soulève certaines questions quant au programme à utiliser ou à l'embauche des enseignants voulus. La Turquie collabore avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans ce domaine.

- Les Philippines ont mis en place un ensemble de mesures au profit de familles qui sont forcées de quitter provisoirement leur village en raison d'une catastrophe d'origine naturelle ou humaine. Le programme gouvernemental comprend des centres d'évacuation et d'hébergement d'urgence pour les déplacements de courte durée, même si beaucoup de personnes déplacées trouvent refuge chez des amis ou des parents. La fourniture de tels services est décidée, assurée et gérée à l'échelon local, que la catastrophe soit provoquée par des facteurs naturels ou des activités humaines. Par le biais du programme *Balik-Probinsya*, le Gouvernement accorde également une aide financière aux personnes qui ont fui vers les villes afin qu'elles puissent rentrer dans leur province. Des mesures de soutien à la réinstallation et à la reprise d'une vie active sont prévues pour les déplacements prolongés, avec l'appui du secteur humanitaire.
- La Jordanie accorde un certain nombre de facilités aux réfugiés irakiens présents sur son territoire : gratuité scolaire, prise en charge des malades par les hôpitaux publics et les dispensaires, exemption des droits de séjour et possibilité d'exercer des emplois généralement occupés par des non-Jordaniens. Par ailleurs, plusieurs articles et produits de première nécessité sont subventionnés par le Gouvernement afin d'atténuer les effets de la hausse

de la demande aurait sur les groupes économiquement faibles de la population jordanienne.

- **Trouver des solutions viables à long terme** : S'agissant des solutions à plus longue échéance, différentes pistes ont été explorées pour rétablir les migrants dans leurs droits et leur dignité, ce qui est apparu aussi comme une façon de prévenir de futures migrations forcées. Certains participants ont mentionné le retour et le redressement, dont la participation directe des communautés à leur propre reconstruction ou la formation des personnes en vue de faciliter la réinsertion. D'autres ont mis en avant les possibilités et difficultés que présente l'intégration locale ou la réinstallation ailleurs. Beaucoup ont jugé nécessaire de tenir compte des facteurs économiques et sociaux lors de l'élaboration des solutions. Le rôle de la migration dans le rétablissement en période de transition et à la suite d'une crise – et, en dernière analyse, dans le développement – a été mis en relief lors des discussions sur l'importance des aspects économiques pour le redressement, en particulier l'incidence des rapatriements de fonds. Les participants ont abordé la question de l'impact des crises migratoires sur les politiques de retour à longue échéance et ont souligné l'intérêt de trouver un équilibre entre les retours et les possibilités de migration. Enfin, il a semblé qu'une approche communautaire pourrait s'avérer utile, notamment dans les cas de réinstallation.

- Soucieuse de faciliter le retour volontaire et sûr des réfugiés irakiens, la Jordanie a mis en place des procédures spéciales de « visite exploratoire » qui permettent aux Iraquiens présents sur son territoire de se rendre en Iraq pour y évaluer la situation socioéconomique et les conditions de sécurité. S'ils décident ensuite de ne pas rester en Iraq, ils peuvent revenir en Jordanie sans difficulté.
- La Colombie a adopté en 2010 une loi sur les victimes et la restitution des terres (*Ley de Víctimas y Restitución de Tierras*) dans le but d'accroître la cohérence de ses organismes et systèmes d'aide aux populations touchées par un conflit, y compris les populations déplacées.

Ce texte entend unifier des registres, systèmes et stratégies d'assistance jusque-là morcelés et préciser les responsabilités institutionnelles. Conjuguant une approche individuelle et collective de la réparation, la loi invite à se préoccuper davantage des victimes d'un conflit et à mieux les indemniser. Les solutions prévues comprennent le retour et la réintégration, la reconstruction, l'indemnisation collective et la restitution des terres<sup>12</sup>.

- Le Gouvernement haïtien, désireux de fermer les camps de personnes déplacées, de bâtir de nouveaux logements pour les accueillir et d'atteindre les objectifs de développement à long terme, a mis en œuvre le Projet 16/6 avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du Travail, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'OIM. Le but est de fermer six camps en facilitant le retour de près de 5 000 familles dans 16 quartiers. Un élément crucial du projet a été l'analyse approfondie des obstacles au retour ; puisque la situation des personnes déplacées variait avant le tremblement de terre, on propose une allocation de logement aux familles qui étaient locataires, des travaux de réparation aux anciens propriétaires ou la démolition des bâtiments dangereux et la construction de maisons neuves<sup>13</sup>.
- Beaucoup de participants ont exprimé des inquiétudes quant à la possibilité qu'ont les populations déplacées de subvenir durablement à leurs besoins après le retour ou la réinstallation. Bien souvent, les personnes qui rentrent chez elles sont vivement incitées à migrer de nouveau. C'est le cas de migrants zimbabwéens qui, de retour d'Afrique du Sud, sont confrontés à l'absence de perspectives économiques. Les participants ont conclu qu'il ne fallait pas négliger les facteurs plus généraux que sont l'économie et le développement.

---

<sup>12</sup> [www.mij.gov.co/Ministerio/newsdetail/337/1/LeydeVictimasydeRestituciondeTierras](http://www.mij.gov.co/Ministerio/newsdetail/337/1/LeydeVictimasydeRestituciondeTierras).

<sup>13</sup> [www.eshelter-cccmhaiti.info/jl/index.php](http://www.eshelter-cccmhaiti.info/jl/index.php).

- La Jordanie envisage de dispenser une formation professionnelle aux réfugiés irakiens afin de préparer leur retour. Elle est en train d'élaborer avec l'OIM un programme d'acquisition des compétences qui pourraient leur être utiles une fois rentrés en Iraq. Le Costa Rica a lui aussi offert une formation aux personnes déplacées originaires des pays voisins, en sus d'un accès aux services sociaux.
- Lors des discussions sur les solutions durables, le HCR a laissé entendre que la réinstallation des réfugiés était à la fois un instrument de protection et une forme de solidarité internationale face au fardeau imposé, mais que le nombre de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés est très nettement supérieur aux capacités actuelles.

### **3. Il est essentiel de saisir les interactions entre la vulnérabilité, l'agentivité et les droits pour comprendre les crises migratoires et y répondre.**

La vulnérabilité a été au cœur des débats de l'atelier, comme facteur de déclenchement de déplacements, et comme conséquence des déplacements eux-mêmes, non seulement pendant une crise mais aussi à plus long terme. Il a été proposé d'établir, pour les besoins de l'analyse, une distinction entre la vulnérabilité chronique et la vulnérabilité aiguë, ce qui soulève plusieurs questions, notamment sur la nature des facteurs qui font passer du stade chronique au stade aigu, et sur ce qui pousse les personnes à se déplacer. Il est primordial, pour répondre de manière efficace et humaine aux migrations induites par une crise, de garantir le respect des droits de l'homme et de tenir compte de la diversité des vulnérabilités et des besoins de protection. Les solutions politiques et pratiques devraient inclure des procédures visant à identifier et combler les besoins de protection des différents groupes, par exemple les victimes de la traite, les mineurs non accompagnés ou les personnes pouvant prétendre au statut de réfugié. Les participants ont réitéré l'importance que revêtent les catégories juridiques existantes et les mécanismes de protection en place, prévus dans les divers instruments internationaux de caractère obligatoire ou facultatif, tels que les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Cependant, les catégories applicables aux populations touchées par une crise ne rendent pas compte des divers risques, vulnérabilités et violations des droits humains auxquels sont confrontées les personnes déplacées. Des approches plus souples, conformes aux droits de l'homme, au droit humanitaire et aux principes de protection internationaux, venant compléter les mécanismes de protection actuels, seraient sans doute utiles et adaptées à la réalité des crises d'aujourd'hui. Enfin, les participants ont vivement recommandé de modifier nos perceptions et de reconnaître l'agentivité, les forces et les mécanismes d'adaptation dont font preuve les communautés touchées, de façon à ne pas mettre indûment l'accent sur les pertes et les événements traumatisants et à ne pas alimenter la victimisation.



- **Déterminer les besoins de protection et d'assistance des populations vulnérables** : Les discussions ont souligné la nécessité de recenser avec soin les vulnérabilités et d'élaborer des mesures destinées à les atténuer. A cette fin, il y a lieu d'améliorer la collecte de données et l'évaluation des besoins afin de pouvoir fournir, pendant une crise, des informations fiables et récentes sur le nombre, l'emplacement et les conditions des personnes déplacées à l'intérieur du pays. De surcroît, les vulnérabilités dues au déplacement lui-même s'ajoutent à celles liées au sexe, à l'âge et à l'état de santé, qui risquent de s'accroître en temps de crise. Des données ventilées aident à préciser les besoins d'un groupe particulier et à y répondre comme il se doit. Les participants ont toutefois souligné que, selon le contexte, les acteurs responsables devaient tenir dûment compte des questions de protection des données et de confidentialité. La collecte d'informations peut s'opposer au souhait légitime qu'ont certaines personnes de garder l'anonymat, par exemple lorsqu'un statut officiel risque d'entraîner une discrimination, d'empêcher d'exercer un emploi ou de restreindre la liberté de mouvement.

- Un grand nombre de Haïtiens ont tenté d'atteindre le Brésil à la suite du tremblement de terre de 2010 ; ils ont pris l'avion jusqu'en Equateur ou au Pérou puis ont poursuivi leur voyage par la terre jusqu'aux villes frontières du Brésil. La plupart ont déposé une demande d'asile, mais le Comité national pour les réfugiés et le Conseil national pour l'immigration du Brésil ont estimé que les Haïtiens n'étaient ni des réfugiés au sens de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ni des migrants économiques classiques. Vu la crise humanitaire qui sévissait en Haïti et le fait que la plupart de ces personnes avaient perdu parents, biens et sources de revenus, le Gouvernement brésilien a décidé de leur délivrer des visas spéciaux pour des motifs humanitaires. Une coopération étroite entre le Brésil et le Pérou a grandement aidé à résoudre la situation humanitaire à la frontière entre les deux pays.

- Des participants ont fait observer que les systèmes d'alerte précoce et les campagnes d'information étaient des outils de prévention utiles pour protéger les plus vulnérables et trouver des solutions adaptées. On sait, par exemple, qu'une crise favorise la traite des personnes parce que les gens veulent à tout prix sortir d'une situation précaire et que les structures de protection sociale et les mécanismes d'application de la loi se sont effondrés.
- Le Service commun de profilage des déplacés (JIPS) a été créé en vue d'offrir une assistance technique aux gouvernements et aux organisations internationales qui souhaitent établir le profil des populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en recueillant les données requises de façon à garantir la protection et l'anonymat. Il arrive que des personnes déplacées - en particulier celles qui vivent hors des camps - préfèrent ne pas s'identifier de crainte qu'un statut officiel ne les expose à la discrimination ou les empêche d'accéder à certains services<sup>14</sup>.
- Sur la question des déplacements internes, le Centre de suivi des déplacements internes a souligné que les personnes déplacées ne constituaient pas un groupe homogène et que la dynamique de leurs mouvements ne pouvait s'expliquer par les seuls facteurs d'attraction et de répulsion ; chaque situation requiert une analyse spécifique des vulnérabilités et des rapports de cause à effet qui ont conduit au déplacement.
- La Matrice de suivi des déplacements de l'OIM permet de réaliser rapidement le profil, l'enregistrement, la cartographie et le suivi des mouvements de population et des besoins dès l'éclatement d'une crise et jusqu'au retour, au transfert ou à la réinstallation. La matrice, qui a été considérablement perfectionnée à la suite du tremblement de terre de 2010 en Haïti, peut désormais fournir des informations continues sur plusieurs

---

<sup>14</sup> [www.internal-displacement.org/8025708F004D404D/\(httpPages\)/FA87C21FCA29BBA9802574B1003F05D6?OpenDocument](http://www.internal-displacement.org/8025708F004D404D/(httpPages)/FA87C21FCA29BBA9802574B1003F05D6?OpenDocument).

indicateurs clés et interdépendants qui sont nécessaires à la planification et à l'intervention<sup>15</sup>. Elle a été appliquée à un certain nombre de situations d'urgence survenues depuis lors.

- Le Zimbabwe a cité l'exemple de ressortissants en détresse après avoir été refoulés vers des villes frontières sur le territoire national. Beaucoup n'avaient pu emporter leurs biens ou percevoir les salaires qu'on leur devait. L'absence de services, alliée aux vulnérabilités particulières de certains d'entre eux (personnes âgées, enfants non accompagnés, malades, etc.) risquait de déclencher une crise humanitaire à la frontière. Pour remédier à cette précarité, le Gouvernement du Zimbabwe et l'OIM ont ouvert en 2006 le Centre d'accueil et de soutien de Beitbridge, dont une partie est réservée aux enfants. En mars 2012, plus de 15 000 migrants de retour y avaient reçu de l'aide. Le modèle a été reproduit ensuite à la frontière entre le Zimbabwe et le Botswana<sup>16</sup>.
- Dans son analyse des mouvements internes produits par des catastrophes naturelles et la détérioration de l'environnement, la Bolivie examine les vulnérabilités d'ordre socioéconomique, physique et environnemental, mais aussi les vulnérabilités dues à l'absence de capacités institutionnelles permettant d'absorber les bouleversements environnementaux et d'y répondre. Elle établit aussi une distinction par âge et par sexe, ce qui a mis à jour de nettes différences dans les causes et les conséquences des migrations internes entre les hommes et les femmes et entre les jeunes et les adultes.
- Les participants ont examiné divers exemples d'aide psychosociale fournie aux populations déplacées. En Jordanie, le Gouvernement collabore avec l'UNICEF à un programme psychosocial destiné aux enfants de réfugiés qui sont inscrits dans les écoles publiques. Pour sa part, l'OIM dispense à des agents municipaux de la Colombie

---

<sup>15</sup> <http://iomhaitidataportal.info/dtm/>.

<sup>16</sup> [http://iomzimbabwe.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=13&Itemid=6](http://iomzimbabwe.org/index.php?option=com_content&view=article&id=13&Itemid=6).

une formation qui comprend un volet psychosocial. Néanmoins, il est généralement difficile d'appliquer de tels programmes dans le cas de déplacements massifs.

- **Tenir compte des personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas migrer :** Il a longuement été question des circonstances et des vulnérabilités de ceux qui sont *incapables* de fuir et sont, de fait, pris au piège dans des situations dangereuses. Ainsi, les déplacements internes peuvent résulter d'un manque de ressources ou de l'impossibilité de choisir d'autres formes de mobilité (en raison des politiques d'admission restrictives des Etats voisins, par exemple), qui empêchent d'atteindre des destinations à l'extérieur du pays. Les personnes ainsi prises au piège sont souvent les plus vulnérables, comme les personnes âgées, handicapées ou très pauvres. En cas de déplacement général, elles sont doublement vulnérables car elles doivent rester dans une zone potentiellement dangereuse et n'ont plus accès à leurs réseaux d'aide sociale. Les participants ont envoyé le « droit de partir » et le fait que les migrations et les déplacements pouvaient relever d'une stratégie d'adaptation et de protection permettant de trouver refuge ailleurs ou de s'éloigner par précaution. Il arrive aussi que des personnes puissent migrer pendant une crise mais ne le veuillent pas. Certains participants ont estimé que ceux qui choisissent de rester exercent leur « droit de ne pas migrer », tandis que d'autres l'ont plutôt attribué au « droit à des moyens de subsistance durables », précisant que les personnes qui restent le font parfois pour préserver leurs moyens de subsistance au-delà de la situation d'urgence immédiate.
  - Des participants ont relevé que ces dynamiques compliquaient la tâche des gouvernements. Lorsqu'un Etat recommande à ses ressortissants de partir, il n'est pas rare qu'un grand nombre d'entre eux restent sur place, pensant que la situation va s'améliorer. Les gouvernements doivent trouver un juste milieu entre l'aide et les conseils aux personnes concernées, et le respect de l'agentivité et du droit de décider de migrer ou non.

- Les principes adoptés en 2010 lors de la Conférence sud-américaine sur la migration visent à établir les migrants comme des sujets de droit ; ils énoncent, entre autres, « le droit qu’ont les personnes de migrer, de ne pas migrer et de rentrer chez elles librement, sans risque et en connaissance de cause ».
- **Favoriser l’agentivité, la capacité d’agir et l’adaptabilité des communautés sinistrées**, y compris les forces et les compétences acquises du fait même de la crise. Les experts ont parlé, à propos de ce dernier point, de « développement activé par l’adversité ». Les gouvernements et les organisations humanitaires peuvent mobiliser les connaissances, les compétences et les forces des personnes et des communautés sinistrées pour fournir une assistance à court terme et assurer le redressement à long terme. Ainsi, la réintégration qui suit un déplacement doit être considérée comme un processus dynamique qui intègre les forces acquises pendant la crise, et non comme le retour passif à un état antérieur. Il s’ensuit, selon les participants, que les évaluations devraient être conduites en concertation avec les communautés sinistrées elles-mêmes.
  - Une « grille d’adversité » montrant les effets néfastes, les forces présentes (l’adaptabilité) et les capacités récemment acquises (« le développement activé par l’adversité ») peut être utile pour apprécier la diversité des réactions dans une situation difficile. Un expert de l’Université de l’Essex a indiqué que, lors d’évaluations réalisées en Haïti, plusieurs personnes avaient mentionné un regain de solidarité et du sens de la communauté, qu’elles attribuaient à l’expérience collective qu’a été le tremblement de terre, ainsi qu’un renforcement de leurs capacités personnelles d’adaptation.
  - Dans la Loi de 2010 sur les victimes et la restitution des terres, la Colombie défend un modèle qui veut briser le cercle de la victimisation et le remplacer par un processus d’autonomisation. Les solutions proposées, outre la restitution des terres et l’indemnisation collective, comprennent la promotion de la participation active

des victimes à l'élaboration et à l'application de la Loi, l'accompagnement et l'assistance dans la recherche de nouveaux moyens de subsistance, et l'appui aux réseaux et initiatives des sinistrés. Le texte précise que le respect de la dignité, des aspirations et de l'histoire des victimes doit être au cœur du processus de participation.

- Depuis le tremblement de terre, Haïti s'efforce d'associer à l'effort de reconstruction les travailleurs des populations touchées. Le but est de faire appel aux compétences présentes, mais aussi de les élargir : le séisme ayant révélé la piètre qualité des ouvrages anciens, la stratégie gouvernementale inclut des formations aux métiers du bâtiment et des « chantiers-écoles », afin de sensibiliser les populations sinistrées aux normes de construction et de reconstruire « du solide ».
- **Evaluer les besoins des communautés d'accueil** qui, au lendemain d'une crise et à long terme, ne doivent pas être négligés tandis qu'on procure une aide adaptée aux populations déplacées. Il est parfois essentiel de contrebalancer et de concilier les besoins des migrants et ceux des sociétés d'accueil, car les tensions entre les deux groupes risquent de s'aviver si la population a l'impression que les personnes déplacées bénéficient d'un régime de faveur.
  - Selon le Centre de suivi des déplacements internes, une approche « locale » est suivie dans de telles situations, surtout si les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays résident hors des camps. Ce type d'approche reconnaît que les besoins de protection ne peuvent être satisfaits hors du contexte, mais doivent être intégrés dans des mesures qui prennent en considération les besoins de l'ensemble de la population touchée par les déplacements, y compris la communauté d'accueil.
  - La Jordanie, qui accueille des réfugiés syriens, veille à trouver un équilibre entre les besoins des réfugiés et ceux des populations locales. Dans la crise actuelle, la communauté internationale s'est employée essentiellement à fournir des services aux réfugiés

syriens. Or, ceux-ci s'étant concentrés dans des îlots de pauvreté, il est important de tenir compte également des communautés d'accueil. L'infrastructure et les systèmes nationaux, qui pâttissent déjà d'un ralentissement de l'économie et d'une pénurie d'emplois, sont mis à rude épreuve. Le Gouvernement jordanien s'inquiète de la concurrence faite à la jeunesse du pays sur un marché du travail étroit, et de l'expansion du secteur informel.

- Le Costa Rica a lui aussi donné un exemple des pressions qui peuvent s'exercer sur les communautés d'accueil. Lors des vagues de déplacement de populations survenues dans le pays, le Gouvernement a permis aux personnes déplacées de bénéficier de services sociaux ; cependant, sous l'effet de leur augmentation, le système de protection sociale a commencé à être sollicité à l'extrême.
- La Croix-Rouge kenyane a décrit la situation à la frontière entre le Kenya et la Somalie et les relations entre les réfugiés somaliens et les communautés d'accueil. La sécurisation croissante de la frontière est particulièrement préoccupante car elle fait oublier les besoins humanitaires des personnes qui entrent au Kenya. Dans le cas de Dadaab, le plus grand camp de réfugiés au monde, la montée de l'insécurité a contraint plusieurs grandes organisations humanitaires à se retirer. Les fermetures répétées de la frontière ont conduit à criminaliser ceux qui tentent malgré tout d'entrer au Kenya en quête d'aide humanitaire ; des abus de la part de la population locale et des forces de l'ordre ont été signalés.

#### **4. Les crises migratoires exigent des partenariats solides et novateurs.**

Les partenariats remplissent deux grandes fonctions en cas de crise migratoire. Premièrement, ils favorisent une approche globale et comblent les lacunes de l'intervention en rassemblant des acteurs d'horizons et de champs d'expérience divers. Il faut intégrer davantage la gestion des migrations et l'action humanitaire si l'on veut s'attaquer comme il convient aux conséquences des crises migratoires à court, moyen et long terme. Une étroite collaboration entre les différents acteurs est indispensable pour ce faire. Les participants ont reconnu que les réponses aux conséquences migratoires des crises ne devaient pas être considérées comme distinctes de l'action humanitaire. On peut s'inspirer largement des principes de protection inhérents au système humanitaire ; loin de supplanter ce dernier, la notion de crise migratoire cherche à accroître les synergies et la complémentarité entre les approches humanitaires et migratoires. Deuxièmement, les partenariats sont nécessaires quand la nature et l'ampleur d'une crise excèdent les capacités de l'une des parties prenantes, quelle qu'elle soit, dans le cas notamment de mouvements transfrontaliers. Parallèlement, les participants ont mis en garde contre le risque de dédoublement des efforts. Une coordination est donc nécessaire entre les gouvernements nationaux, les autres niveaux de gouvernement, les membres du secteur humanitaire international, et les ONG locales et internationales, pour ne citer que quelques intervenants. Il est important que des mécanismes de coordination logistique soient mis en place entre les acteurs du secteur humanitaire pour échanger l'information, distribuer l'aide humanitaire et améliorer l'assistance apportée à certains groupes, comme les personnes victimes de la traite ou les mineurs non accompagnés.

- **Promouvoir la coordination au sein des gouvernements :**  
Les responsabilités en matière de questions migratoires, d'intervention d'urgence et de protection civile, entre autres, relèvent souvent de services gouvernementaux différents. Tous les mécanismes doivent fonctionner en harmonie lorsque survient une crise ; l'absence de dispositifs de coordination préétablis risque de se traduire par des retards, des incohérences, des lacunes et des chevauchements dans l'intervention.



- Le Zimbabwe a insisté sur l'importance d'une bonne coordination entre les acteurs gouvernementaux à l'échelon national. Même s'il existe diverses politiques et lois touchant la migration, leur bonne application est entravée par un manque de cohérence et par l'insuffisance des capacités institutionnelles nécessaires à leur mise en œuvre. Les questions de migration relèvent de la compétence de multiples ministères et départements, ce qui brouille les rôles et les responsabilités. Le Zimbabwe est en train de se doter d'instruments d'orientation générale, dont une politique de gestion des migrations et des diasporas, et une politique de migration de main-d'œuvre, en vue d'établir un cadre national dans ce domaine.
  - A la suite des arrivées massives et répétées de Haïtiens par mer dans les années 1990, les Etats-Unis ont créé des mécanismes de planification interne en cas d'imprévu et des groupes de coordination. Ils ont aussi organisé chaque année des exercices civils et militaires interorganisations de préparation à ce genre de situations d'urgence.
  - Le système philippin de gestion et d'atténuation des risques, établi en vertu d'une loi adoptée en 2010, fait partie intégrante de la structure nationale de gouvernance. Il est formé d'un ensemble de conseils de gestion et d'atténuation des risques de catastrophe, qui œuvrent à l'échelon national mais également au niveau régional, provincial, municipal et local (les unités administratives appelées *Barangay*). Ces instances multisectorielles sont en contact avec l'ensemble des organisations civiles et services publics concernés<sup>17</sup>.
- **Resserrer la coopération entre les gouvernements**, en particulier en cas de mouvements transfrontaliers. Les migrations associées à une crise – tant les déplacements transfrontaliers au cours de la phase aiguë que les conséquences migratoires à long terme – tendent à se produire entre pays

<sup>17</sup> [www.dilg.gov.ph/PDF\\_File/resources/DILG-Resources-2012116-420ac59e31.pdf](http://www.dilg.gov.ph/PDF_File/resources/DILG-Resources-2012116-420ac59e31.pdf).

voisins. Par conséquent, on devrait mettre davantage à profit les initiatives régionales, y compris les processus consultatifs régionaux sur la migration, pour améliorer la préparation et la réponse aux crises. Les participants ont mis en lumière un certain nombre d'initiatives régionales dont les activités se sont avérées utiles pour répondre à une crise migratoire, par exemple les Principes de la migration adoptés en 2010 par la Conférence sud-américaine sur la migration, le processus de Colombo (en particulier la Déclaration de Dhaka en 2011)<sup>18</sup> et la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Déclaration de Kampala)<sup>19</sup>.

- Le Chili a conduit avec le Pérou des initiatives bilatérales sur diverses questions migratoires, incluant des discussions sur les catastrophes naturelles. Il souhaiterait inclure le thème des crises migratoires dans les prochains dialogues entre l'UE et les Etats de l'Amérique latine et des Caraïbes (le dialogue EU-LAC), afin de lancer un débat régional qui fasse connaître l'expérience acquise dans d'autres régions, y compris la situation des migrants internationaux pris dans le conflit libyen en 2011.
- S'agissant du risque de crises migratoires provoquées par les effets du changement climatique, le Bangladesh a souligné le travail du Forum sur la vulnérabilité climatique, qui regroupe des pays durement éprouvés par ce phénomène. Lors de la dernière réunion du Forum à Dacca, en novembre 2011, il a été question des déplacements et des transferts de populations induits par le changement climatique, et des problèmes de sécurité que pourraient créer les mouvements de grande ampleur<sup>20</sup>.
- Si une catastrophe ou une crise susceptible d'avoir des conséquences migratoires survient sur le territoire de l'UE, il appartient à chaque Etat membre de gérer les situations d'urgence locales et de fournir la protection

---

<sup>18</sup> [www.colomboprocess.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=45&Itemid=42](http://www.colomboprocess.org/index.php?option=com_content&view=article&id=45&Itemid=42).

<sup>19</sup> [www.internal-displacement.org/kampala-convention](http://www.internal-displacement.org/kampala-convention).

<sup>20</sup> <http://daraint.org/cvf/>.

voulue. Il existe néanmoins un principe de solidarité en vertu duquel un Etat peut faire appel aux autres avant, pendant et après une crise. Dans l'éventualité où un Etat membre ne serait pas en mesure de faire face à une catastrophe, il peut bénéficier d'une aide par le biais du Mécanisme de protection civile de l'UE. Ce dispositif peut aussi être déclenché lors de crises hors de l'UE, comme ce fut le cas pendant la crise libyenne de 2011, quand dix Etats membres ont mis à disposition des moyens de transport maritime et aérien pour évacuer les migrants internationaux de Libye<sup>21</sup>.

- **Renforcer les capacités gouvernementales et améliorer la coordination entre les parties prenantes**, afin de ne pas supplanter les gouvernements dans leurs efforts et responsabilités, d'éviter le chevauchement des activités menées par les organisations internationales et de favoriser l'autonomie et les solutions durables par le retrait des acteurs humanitaires en temps opportun. Il a aussi été question des risques et des possibilités que présente l'intervention internationale en situation de crise. S'il incombe en premier lieu aux Etats de protéger et d'aider les populations touchées par une crise, tous n'ont pas les moyens de le faire. L'aide internationale permet de renforcer la capacité des Etats à s'acquitter de ces obligations, et de porter directement secours aux populations déplacées quand les capacités nationales sont insuffisantes. Les participants se sont accordés à reconnaître que les acteurs internationaux devaient épauler, et non remplacer, les Etats dans l'exercice de leur droit souverain et leur obligation d'offrir protection et assistance en temps de crise. Certains se sont interrogés sur les bienfaits de l'aide internationale à long terme, faisant valoir qu'elle pouvait évincer l'action des pouvoirs publics. Il faut donc renforcer les capacités d'intervention et la préparation des gouvernements par la création de partenariats plus efficaces entre les Etats et les acteurs internationaux. Les participants ont globalement insisté sur l'importance d'intervenir de façon cohérente, en associant les acteurs internationaux, les autorités locales et les populations.

---

<sup>21</sup> [http://ec.europa.eu/echo/civil\\_protection/civil/prote/cp01\\_en.htm](http://ec.europa.eu/echo/civil_protection/civil/prote/cp01_en.htm) et [http://ec.europa.eu/echo/policies/disaster\\_response/mechanism\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/policies/disaster_response/mechanism_fr.htm).

- Pendant l'année qui a suivi le tremblement de terre de 2010 en Haïti, l'absence flagrante de coordination entre les nombreuses instances gouvernementales, organisations internationales et ONG présentes sur place s'est traduit par un manque de cohérence stratégique dans divers domaines. Pour y remédier, le Président de la République a mis sur pied un organe central pour la reconstruction et le logement (l'unité Construction de logements et de bâtiments publics) chargé de coordonner les travaux de reconstruction des maisons et de l'infrastructure, et a lancé une politique d'aide, de réinsertion et de réinstallation au profit des personnes déplacées.
- Au début du conflit en Libye, en 2011, il était difficile de savoir quelles en seraient les conséquences migratoires. Quand il est devenu manifeste que ceux qui franchissaient la frontière vers la Tunisie et l'Égypte étaient essentiellement des migrants internationaux qui résidaient et travaillaient en Libye et, dans une moindre mesure seulement, des ressortissants libyens, la communauté internationale a dû ajuster rapidement son intervention et mettre l'accent non pas tant sur la gestion des mouvements de réfugiés et la fourniture d'abris locaux dans des camps, comme elle l'avait fait dans un premier temps, que sur les mesures propres à atténuer une catastrophe humanitaire aux frontières de la Libye et sur l'évacuation des migrants vers leur pays d'origine. Grâce aux mesures coordonnées prises par l'OIM, le HCR et les gouvernements voisins, il a été possible de rapatrier plus de 300 000 personnes qui fuyaient le pays. Un élément déterminant pour réussir cette opération a été la création par l'OIM et le HCR, au niveau de leur siège respectif, d'une cellule d'évacuation humanitaire chargée de coordonner le processus ainsi que les contributions financières.
- Les participants ont estimé que l'on devrait chercher à établir des partenariats d'un type différent pour s'adapter aux nouveaux acteurs et cadres d'opérations. Ainsi, alors que les acteurs internationaux ont eu du mal à intervenir en Syrie pendant le conflit actuel, les

sociétés du Croissant-Rouge ont réussi à atteindre un plus grand nombre de personnes déplacées. De même, la Croix-Rouge kenyane a cité l'exemple d'ONG du Golfe, financées par le Gouvernement du Qatar, qui ont pu rejoindre des populations en Somalie, là où d'autres avaient échoué.

- De nombreux participants ont mentionné les mécanismes de coordination mis en place par le Comité permanent interorganisations et ont vivement encouragé les organisations internationales à se joindre à cet organisme.



## CONCLUSION

L'atelier IDM a permis aux décideurs et aux praticiens de procéder à un échange de vues sur les nouveaux défis que posent les conséquences migratoires des crises. Les schémas de mobilité induits par les crises prennent des formes complexes, que les systèmes humanitaires et juridiques actuels peinent à comprendre ou à cerner. La notion de « crise migratoire » vise à mieux appréhender les dimensions migratoires d'une crise. Cette approche veut apporter des réponses plus systématiques aux crises qui ont des conséquences migratoires en créant des synergies entre les optiques humanitaires et migratoires et en renforçant les dispositifs institutionnels, les éléments de politique et les mécanismes de coopération.

Quatre grands domaines ont été dégagés, dans lesquels les interventions en cas de crise migratoire pouvaient être améliorées. Premièrement, il convient d'élargir la compréhension et l'application de la notion de « crise migratoire ». Bien que les catastrophes ne soient pas des phénomènes nouveaux et que les principaux éléments déclencheurs restent globalement les mêmes, les crises et leurs conséquences sur les migrations ont gagné en ampleur et en complexité, ce qui met à rude épreuve les mécanismes d'intervention actuels. Les crises migratoires doivent faire partie d'un programme d'action global, tout comme l'élaboration de stratégies qui tiennent compte du lien entre les crises et les migrations. A titre d'exemple de la méconnaissance de ce lien, les répercussions du changement climatique sur la mobilité devraient être étudiées de près car on ne dispose toujours pas de mesures efficaces pour réagir aux migrations forcées résultant du changement climatique et de facteurs environnementaux.

Deuxièmement, une intégration poussée des politiques humanitaires et migratoires permet de renforcer les mesures

prises à toutes les étapes d'une crise : en associant ces deux dimensions, les gouvernements et les autres acteurs pourront faire face à l'aspect mobilité d'une crise habituellement ignoré des mécanismes humanitaires, tout en fournissant dans les situations extrêmes une aide humanitaire sous une forme qui n'est généralement pas prévue par les systèmes de gestion des migrations. Parmi les aspects à considérer dans ce domaine figurent le degré inégal de préparation aux crises migratoires, le manque de communication et de concertation entre les spécialistes des migrations et ceux de l'aide humanitaire à l'échelon national et international, l'affectation de ressources suffisantes et la répartition claire des responsabilités. L'une des recommandations issues de l'atelier concerne la mise au point ou l'adaptation d'outils de gestion des migrations qui puissent être déclenchés en cas d'urgence, ainsi que l'intégration de la gestion des migrations dans d'autres cadres, tels les systèmes de cartographie, d'alerte précoce, d'intervention et d'orientation. Il convient également de s'intéresser au rôle de la migration pendant la période de transition et lors du redressement post-crise et, en dernière analyse, dans le développement.

Troisièmement, il est essentiel d'avoir une idée claire des vulnérabilités, de l'agentivité et des droits pour comprendre les crises migratoires. La complexité des crises modernes et des mouvements forcés et composites engendre toutes sortes de risques, vulnérabilités, violations des droits de l'homme et degrés de dénuement socioéconomique que ne cernent pas toujours les catégories juridiques en vigueur. De plus, les conditions de déplacement peuvent varier dans le temps et, ce faisant, modifier les catégories dont relèvent les personnes concernées, ainsi que leur statut juridique. Les garanties de protection et les catégories actuelles doivent être préservées, mais elles gagneraient à être précisées de manière à faire plus de place aux vulnérabilités qui découlent des *conditions* concrètes auxquelles sont confrontées les personnes et les populations : ces vulnérabilités peuvent être propres à la personne (âge, sexe, état de santé, par exemple), dues à des facteurs endogènes (moyens de subsistance, mécanismes d'adaptation, etc.) ou induites par le processus même de déplacement (violations des droits de l'homme, événements traumatisants vécus en cours de déplacement, entre autres). L'accent mis sur la vulnérabilité devrait être pondéré par l'appréciation de l'agentivité, des forces et des mécanismes



d'adaptation des populations touchées afin de ne pas perpétuer la victimisation. Enfin, l'assistance aux populations déplacées ne devrait pas se faire au détriment de celles qui restent sur place, y compris les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas migrer, qui sont parfois les plus vulnérables, et les communautés d'accueil.

Quatrièmement, la complexité des crises migratoires exige des partenariats solides et novateurs qui combler les lacunes manifestes que présentent les systèmes opérationnels et les capacités d'intervention. La concertation entre les acteurs de l'aide humanitaire, de la migration et du développement est importante, non seulement pour répondre aux situations d'urgence aiguës, mais aussi pour renforcer les mesures de préparation et de post-crise. L'échange d'informations, la coordination de l'aide humanitaire et la fourniture d'une assistance spéciale aux groupes vulnérables font partie des nombreux domaines opérationnels qui pourraient être améliorés. Des solutions plus stratégiques devraient être recherchées à l'échelle nationale, régionale et internationale. Si c'est aux Etats qu'il incombe au premier chef d'intervenir, tous ne sont pas en mesure de le faire. L'aide internationale permet de renforcer la capacité des Etats à s'acquitter de leurs obligations, et de porter directement secours aux populations sinistrées quand les capacités nationales sont insuffisantes et quand la demande en est faite.

Sur la base des délibérations résumées ci-dessus, les participants ont conclu que la notion de crise migratoire méritait d'être examinée plus avant et développée. L'OIM a présenté ses premiers éléments de réflexion concernant un Cadre opérationnel en cas de crise migratoire qui devrait systématiser les activités qu'elle entreprend dans de telles circonstances. Elle continuera à offrir à ses Membres la possibilité de faire progresser cette idée, notamment dans le cadre du cycle IDM 2012<sup>22</sup> et des travaux conduits par ses organes directeurs.

---

<sup>22</sup> Un deuxième atelier IDM s'est déroulé à Genève, les 13 et 14 septembre 2012, sur le thème « La protection des migrants en périodes de crise : réponses immédiates et stratégies durables ». Il a été suivi par un séminaire de l'IDM sur « Les migrants en périodes de crise : un nouveau défi pour la protection », qui a été organisé en collaboration avec l'Institut international pour la paix à New York, le 9 octobre 2012. Pour de plus amples informations, on pourra consulter les sites [http://www.iom.int/cms/idmmigrantsincrisis\\_fr](http://www.iom.int/cms/idmmigrantsincrisis_fr) et [www.iom.int/idmnewyork](http://www.iom.int/idmnewyork). Voir également la note 1.



# **VOIX DE MIGRANTS**



## VOIX DE MIGRANTS

Aucun dialogue sur la migration ne saurait être complet si la parole n'est pas donnée aux migrants. C'est pourquoi le Dialogue international sur la migration a instauré une tradition, qui est aussi une priorité : inviter des migrants à décrire leurs trajectoires, expériences, espoirs et rêves en présence des représentants de gouvernements et des autres participants aux ateliers de l'IDM. Voici leurs témoignages.

**Jude Brunache, enseignant et coordonnateur au sein du comité du camp de personnes déplacées « Ancien aéroport militaire/Piste » à Port-au-Prince, Haïti.**

*Pouvez-vous nous dire quelles ont été les répercussions du tremblement de terre dans votre vie ?*

Malheureusement, ma vie comme celle d'un grand nombre de mes compatriotes haïtiens a été frappée par la tragédie.

Quand la terre a commencé à trembler, ma femme et moi étions à la pharmacie. Sans perdre un instant, nous avons couru à la maison rejoindre nos enfants.

Nous avons ressenti immédiatement la force destructrice du séisme. Les rues présentaient des images de désolation que, malheureusement, nous connaissons tous trop bien.

Le tremblement de terre a touché ma famille comme bien d'autres en Haïti. Ma petite sœur a perdu la vie, coincée dans les décombres de la maison de ma mère et de la maison de son voisin.

Lorsque la terre a cessé de bouger et que l'ampleur du désastre est apparue, il était pratiquement impossible de rentrer chez soi ; nous avons construit des camps de fortune avec beaucoup d'autres familles. C'est dans ces camps collectifs que les Haïtiens ont commencé à rebâtir leur vie.

*Le tremblement de terre a-t-il transformé votre communauté ?  
Comment les gens ont-ils vécu le fait d'être déplacés ?*

Après le séisme, ma communauté était en état de choc et de crise. On ne savait pas trop comment réagir ni comment faire face à la situation, sans parler de la façon de gérer les suites d'une telle catastrophe. Mais le temps passait, les jours devenaient des semaines et nous nous sommes habitués à ce qui nous entourait et à nos nouveaux logements. Quand les secours humanitaires sont arrivés, ils nous ont fourni du matériel et un soutien afin que nous prenions en main notre terrible situation. Ils nous ont aidés à construire des camps, à les gérer, à mettre en place l'équipement nécessaire et à fournir des services essentiels. L'appui de la communauté internationale a été crucial pour nous redonner un certain sentiment de stabilité.

*Comment êtes-vous devenu coordonnateur dans le comité du camp ?*

Avant le tremblement de terre, j'enseignais dans une école locale. Mais je n'ai pu reprendre mon métier depuis.

Mon rôle de coordonnateur au sein du comité a débuté quand un Haïtien est venu dans le camp de fortune recueillir des informations sur nos conditions d'existence et sur le nombre de personnes qui vivaient là. Au moment où les organisations internationales sont arrivées, 17 comités géraient les camps. La

collecte de données était devenue une occupation à plein temps, les camps étaient si vastes qu'on pouvait passer la journée entière à recueillir des informations. Par la suite, on a entrepris d'organiser ce travail en y associant les résidents des camps. Une élection a été organisée et, à ma grande surprise, j'ai été choisi comme coordonnateur du comité des 17 camps. J'ai dû apprendre très vite, car je me suis retrouvé du jour au lendemain responsable d'un camp qui comptait plus de 3 000 familles.

*Quels sont les aspects les plus difficiles de votre travail de coordonnateur ?*

Mon travail consiste surtout à aider les personnes les plus vulnérables dans les camps. Ce n'est pas facile, si on pense à la situation dans laquelle se sont retrouvés beaucoup de Haïtiens après le séisme. Comparer les degrés de vulnérabilité est une tâche extrêmement délicate, puisque beaucoup de gens ont non seulement perdu leur maison, mais aussi leurs moyens de subsistance. Si je prends mon cas, par exemple, je suis vulnérable parce j'ai perdu mon logement et des membres de ma famille et parce que je vis dans un camp, mais j'ai la chance d'avoir reçu une éducation qui me permet d'aider les plus vulnérables grâce à mes compétences dans plusieurs domaines.

La collaboration et le sentiment de former un seul peuple sont très forts dans ma communauté et dans l'ensemble de Haïti, nous essayons de nous entraider en mettant nos compétences au service de la reconstruction.

*Comment l'OIM a-t-elle soutenu votre communauté ?*

L'OIM a joué un rôle fondamental dans la reconstruction et la stabilisation en Haïti. On pourrait même dire que l'Organisation vit avec nous dans les camps, son personnel connaît le nom de toutes les personnes avec lesquelles il travaille. Les gens de l'OIM travaillent sans relâche avec les résidents du camp, ils se lèvent parfois à 3 ou 5 heures du matin pour régler un problème urgent.

L'intervention de l'OIM a été cruciale pour améliorer les camps sur le plan de l'hygiène, de la communication, de l'orientation et du maintien de l'équipement en service. L'Organisation a contribué de façon décisive à la concertation entre les différents comités et les nombreuses organisations présentes en Haïti.

Elle a effectué un travail particulièrement utile en facilitant la circulation d'informations clés à l'intérieur du camp. Faire comprendre l'importance de questions comme l'hygiène n'est qu'un exemple des domaines dans lesquels l'OIM a mis son savoir-faire au service des comités.

De plus, l'OIM a grandement contribué à la stabilisation des communautés. Des projets spéciaux de réinsertion, de reconstruction ou d'achat d'une propriété ont permis à beaucoup de membres de ma communauté de rentrer chez eux, de rebâtir leur maison ou de s'installer ailleurs.

*Y a-t-il un dernier message que vous aimeriez transmettre au reste du monde concernant le processus de reconstruction en Haïti ?*

Les amis de Haïti, les ONG et les organisations internationales devraient travailler main dans la main avec nous pour soutenir, de toutes les façons possibles, l'acquisition des compétences nécessaires pour rebâtir notre pays. Il est important que l'Etat participe à la reconstruction, mais les plus vulnérables ne doivent pas être écartés. Nous, les Haïtiens, nous voulons apporter notre touche personnelle à cette entreprise. Enfin, je voudrais insister sur l'importance de l'éducation dans la phase de reconstruction car, selon moi, c'est l'éducation qui peut faire en sorte que cette phase ait un impact positif et durable.

Merci de m'avoir permis d'être le porte-parole de mon peuple. Au nom de tous les Haïtiens, je tiens à exprimer ma gratitude à tous ceux et celles qui nous ont aidés en ces temps difficiles, merci et que Dieu vous garde.



**ORDRE DU JOUR ET  
DOCUMENT DE TRAVAIL**





International Organization for Migration (IOM)  
Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION (IDM) 2012  
LA GESTION DES MIGRATIONS DANS LES SITUATIONS DE CRISE

## **DÉPLACEMENTS VERS UN LIEU SÛR : CONSÉQUENCES MIGRATOIRES DES CRISES COMPLEXES**

CET ATELIER D'INTERSESSION SE DÉROULERA LES 24 ET 25 AVRIL 2012  
À L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE, GENÈVE

### **ORDRE DU JOUR FINAL**

*Le Dialogue international sur la migration 2012 vise à renforcer les synergies entre l'approche humanitaire et les politiques de migration pour trouver des réponses appropriées aux conséquences migratoires des crises complexes. Le premier atelier de la série pose en postulat que les dimensions migratoires des crises sont insuffisamment prises en considération, tant en théorie que dans la pratique. Plutôt que de réagir ponctuellement, il est indispensable que les institutions nationales et la communauté internationale se dotent de stratégies systématiques pour gérer les aspects des crises qui concernent la mobilité humaine. Si les migrations forcées sont déterminées par divers facteurs, les difficultés qu'elles posent sont particulièrement considérables lorsque la pauvreté, l'instabilité politique, une gouvernance déficiente se conjuguent à la dégradation de l'environnement et à des catastrophes naturelles. Des mouvements forcés en réponse à une situation extrême sont fréquents mais, régulièrement, les capacités nationales et internationales sont dépassées. En outre, les schémas des déplacements sont eux-mêmes loin d'être simples. Ainsi, des déplacements qui étaient initialement temporaires peuvent se prolonger ; des mouvements internes débordent les frontières ; et des situations de crise ou de déplacement suscitent d'autres formes de migration, comme la migration de travail, la migration vers des centres urbains, des mouvements irréguliers et mixtes, le trafic illicite et la traite. Cet atelier a principalement pour objectif de mieux saisir la diversité des schémas migratoires que peuvent engendrer les crises complexes, d'examiner l'utilité d'outils de politique migratoire pour faire face aux crises, et de sensibiliser à l'importance de la mobilité pour surmonter une crise, et plus particulièrement l'épineux problème des populations « prises au piège », incapables de fuir. Cette manifestation de deux jours offrira aux participants l'occasion de comparer les déplacements internes et transfrontaliers et de procéder à une réflexion et à des débats sur la notion de crises migratoires et sur les cadres institutionnels, les moyens d'action politique et les mécanismes de coopération disponibles, et d'entendre le témoignage de migrants<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> Cet atelier est le premier d'une série. Le second aura lieu les 13 et 14 septembre 2012 et sera consacré à la question des migrants pris dans des crises dans des pays de transit et de destination (comme ce fut le cas des travailleurs migrants en Libye et dans les pays voisins en 2011).

24 avril 2012 PREMIERE JOURNEE	
9h00 – 10h00	<i>Enregistrement</i>
10h00 – 11h00	<b>OUVERTURE DE LA SESSION</b>
	<p>REMARQUES DE BIENVENUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Christian Strohal</b>, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de l’Autriche auprès de l’Office des Nations Unies et des institutions spécialisées à Genève, Président du Conseil de l’OIM</li> <li>• <b>Laura Thompson</b>, Directrice générale adjointe de l’OIM</li> </ul> <p>MISE EN SITUATION</p> <p>Les crises complexes s’accompagnent souvent de diverses formes de mouvements de population, essentiellement forcés. Cet atelier pose en postulat que la migration forcée – qu’il s’agisse de mouvements internes ou transfrontaliers – demande à être analysée à la fois du point de vue humanitaire et sous l’angle de la gestion des migrations. L’exposé de mise en situation introduira à la notion de « crise migratoire » et examinera les schémas de mobilité humaine engendrés par différents types de crise. Par ailleurs, en raison de la nature fluctuante des crises, les stratégies fondées sur des catégories clairement définies de populations touchées ont fait apparaître certaines limites, ce qui donne à penser que des solutions de rechange doivent être envisagées. Comme le montrera l’exposé, décideurs et praticiens ont à leur disposition une batterie de mesures pour faire face aux migrations forcées en tant que processus évolutif, qui vont de la prévention à des solutions durables en passant par la transition et le redressement. Cependant, il est nécessaire de redoubler d’efforts et d’innover pour appliquer les outils de politique migratoire existants aux situations de crise.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Md. Shahidul Haque</b>, Directeur du Département de la coopération internationale et des partenariats, et <b>Mohammed Abdiker</b>, Directeur du Département des opérations et des situations d’urgence, OIM</li> </ul>
11h00 – 13h00	<b>SESSION I : DÉPLACEMENTS INTERNES : RÉPONSES IMMÉDIATES</b>
	<p>Durant cette première journée, axée sur les déplacements internes, la session I présentera dans leurs grandes lignes les mesures de prévention, les outils d’intervention d’urgence et de redressement rapide, les stratégies de protection et d’assistance, ainsi que les cadres juridiques et institutionnels applicables aux déplacements internes. La question de l’accès aux populations touchées est particulièrement épineuse dans un contexte de déplacements internes suscités par des crises complexes dans lesquelles les autorités nationales et locales ne disposent pas des capacités et des ressources appropriées ou n’ont pas pleinement autorité sur le territoire. Différents mécanismes de réponse devront être mis en œuvre selon les schémas de déplacement, notamment en ce qui concerne la nature de l’installation (familles d’accueil ou camps) et l’endroit (zones rurales ou urbaines).</p> <p><b>Modérateur : Steffen Kongstad</b>, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la Norvège auprès de l’Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Franklin Pedro Condori Chalco</b>, Directeur général, Direction générale de la prévention et de la reconstruction, Vice-Ministère de la défense civile, Bolivie</li> <li>• <b>Kate Halff</b>, Directrice du Centre de suivi des déplacements internes, Conseil norvégien pour les réfugiés</li> <li>• <b>Roger Zetter</b>, Professeur émérite spécialiste des études sur les réfugiés, Centre d’études sur les réfugiés, Département du développement international, Université d’Oxford</li> </ul> <p>Débat général</p>

13h00 – 15h00	<i>Pause de l'après-midi</i>
15h00 – 15h30	<b>LA VOIX DES MIGRANTS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Jude Brunache</b>, Haïti</li> </ul> <p><b>Modérateurs :</b> <b>Karoline Popp</b>, Fonctionnaire adjointe chargée des politiques migratoires, Département de la coopération internationale et des partenariats, et <b>Patrice Quesada</b>, Fonctionnaire chargé de la transition et de la réadaptation, Département des opérations et des situations d'urgence, OIM</p>
15h30 – 17h00	<b>SESSION II : DÉPLACEMENTS INTERNES : MESURES À LONG TERME ET MÉCANISMES DE COOPÉRATION</b>
	<p>Etant donné que les situations de déplacement interne sont souvent difficiles à dénouer et risquent de poser des problèmes à longue échéance, les participants et les orateurs seront encouragés, durant cette session, à analyser les moyens disponibles pour tenter d'apporter une réponse aux déplacements internes à l'intérieur d'un cadre de gestion des migrations. Les conséquences migratoires vont au-delà du déplacement initial. Par exemple, des crises persistantes associées à l'absence de solutions aux déplacements peuvent engendrer des mouvements secondaires ou accroître la migration rurale-urbaine. Quelles que soient les circonstances, des déplacements de longue durée auront diverses répercussions pour les lieux d'origine, de transit et de destination. Les débats aborderont des questions se rapportant à la localisation et au suivi des déplacements, ainsi qu'à la collecte de données sur ces situations à mesure qu'elles évoluent. Cette session offrira en outre l'occasion de faire connaître des pratiques efficaces suivies pour fournir des services aux populations déplacées et à la communauté plus large et répondre à leurs divers besoins économiques, sociaux, sanitaires et psychosociaux. Enfin, elle permettra d'aborder des questions touchant au retour, à la réintégration, à la consolidation de la paix et aux biens fonciers et immobiliers, et d'examiner des solutions pour mettre durablement un terme aux déplacements.</p> <p><b>Modérateur :</b> <b>Rudolf Müller</b>, Chef du Service des interventions d'urgence, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Paula Gaviria Betancur</b>, Directrice de l'Unité administrative spéciale de réparation aux victimes, Colombie</li> <li>• <b>Clément Bélizaire</b>, Directeur, Division Relogement et Réhabilitation de Quartiers, Unité Construction, Logements et Bâtiments publics, Haïti</li> <li>• <b>Renos Papadopoulos</b>, Directeur, Centre for Trauma, Asylum and Refugees, Centre d'études psychanalytiques, Université de l'Essex</li> </ul> <p>Débat général</p>
17h00 – 18h00	<b>EXPÉRIENCE ET PROGRAMMATION DE L'OIM</b>
	<p>Les participants auront la possibilité de se familiariser avec la longue expérience de l'OIM en matière de gestion des conséquences migratoires des crises complexes et d'en tirer des leçons, ainsi que de réfléchir au rôle joué par l'Organisation dans les interventions humanitaires et au-delà.</p> <p><b>Modérateur :</b> <b>Md. Shahidul Haque</b>, Directeur du Département de la coopération internationale et des partenariats, OIM</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mohammed Abdiker</b>, Directeur du Département des opérations et des situations d'urgence, OIM</li> <li>• <b>Laurence Hart</b>, Chef de la Division de l'aide aux migrants, Département de la gestion des migrations, OIM</li> <li>• <b>Nuno Nunes</b>, Coordonnateur du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, Département des opérations et des situations d'urgence, OIM</li> </ul>
	<i>Fin de la première journée</i>

25 avril 2012 DEUXIEME JOURNEE	
10h00 – 13h00	<b>SESSION SPÉCIALE : RÉFLEXION SUR LES CRISES MIGRATOIRES</b>
	<p>Cette session spéciale offrira l'occasion de réfléchir plus généralement à la notion de « crises migratoires » dans le contexte de divers pays et régions. Plus particulièrement, elle doit permettre d'examiner des moyens d'action novateurs, des approches concrètes et des stratégies de coopération visant à faire face aux mouvements de population massifs et complexes induits par une crise. Il sera particulièrement utile, à cet égard, de se pencher sur les complémentarités éventuelles entre les stratégies de migration et les approches humanitaires suivies pour répondre à une crise migratoire, tant au stade de l'intervention immédiate qu'à long terme. S'appuyant sur des scénarios internes et transfrontaliers, cette session se propose de jeter un pont entre la première et la seconde journée de l'atelier.</p> <p><b>Modérateur : Laura Thompson</b>, Directrice générale adjointe de l'OIM</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>René Castro Salazar</b>, Ministre de l'environnement, de l'énergie et des télécommunications, Ministère de l'environnement, de l'énergie et des télécommunications, Costa Rica</li> <li>• <b>Stefano Manservigi</b>, Directeur général, Direction générale Affaires intérieures, Commission européenne</li> <li>• <b>Lanester Museka</b>, Secrétaire permanent, Ministère du travail et des services sociaux, Zimbabwe</li> <li>• <b>Catherine Wiesner</b>, Sous-Secrétaire d'Etat adjointe, Bureau de la population, des réfugiés et des migrations, Etats-Unis d'Amérique</li> <li>• <b>Camilo Gudmalin</b>, Sous-Secrétaire, Département du bien-être social et du développement, Philippines</li> </ul> <p>Débat général</p>
13h00 – 15h00	<i>Pause de l'après-midi</i>
15h00 – 17h00	<b>SESSION III : DÉPLACEMENTS TRANSFRONTALIERS</b>
	<p>Cette session sera consacrée aux réponses apportées aux déplacements transfrontaliers au lendemain d'une crise et à long terme. Elle offrira l'occasion d'aborder leurs conséquences en matière de protection, d'aide, de sécurité humaine et de respect des droits humains des personnes touchées. Les discussions porteront sur les cadres juridiques existants et les politiques et pratiques en place, mais aussi sur les lacunes éventuelles qu'il y a lieu de combler pour répondre aux différents besoins de protection et d'assistance des populations déplacées par-delà des frontières internationales. Les participants seront invités, par ailleurs, à se pencher sur les moyens permettant d'appliquer les cadres et politiques de gestion des migrations (protection temporaire, non-éloignement, intégration, regroupement familial, migration de travail temporaire, retour ou réadmission) dans un contexte de déplacements. Alors que les réponses des Etats aux déplacements transfrontaliers sont clairement ancrés dans le cadre juridique international, cette session sera aussi l'occasion de comparer les diverses approches adoptées à l'échelle nationale et régionale pour répondre aux déplacements transfrontaliers et en tirer des enseignements. A cet égard, une place importante sera donnée à l'impact des déplacements transfrontaliers sur des schémas migratoires préexistants, ainsi qu'à leurs conséquences pour le développement.</p>

	<p><b>Modérateur : Tom Hockley</b>, Chef de l'Unité de soutien aux bureaux régionaux et de coordination interinstitutions, Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Feda Gharaibeh</b>, Directeur de l'Unité de la coordination pour l'Iraq, Ministère de la planification et de la coopération internationale, Jordanie</li> <li>• <b>Paulo Sérgio de Almeida</b>, Président du Conseil national de l'immigration, Brésil</li> <li>• <b>Berlan Alan</b>, Chef du Département de la migration, Ministère des affaires étrangères, Turquie</li> <li>• <b>Wei-Meng Lim-Kabaa</b>, Chef du Service de réinstallation, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</li> <li>• <b>Abbas Gullet</b>, Secrétaire général de la Société de la Croix-Rouge, Kenya</li> </ul> <p>Débat général</p>
17h00 – 18h00	<p><b>SESSION FINALE : MÉTHODES DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS FACE AUX CRISES MIGRATOIRES</b></p>
	<p>Dans le prolongement des discussions sur les possibilités politiques et opérationnelles permettant de faire face aux conséquences migratoires des crises complexes, et plus particulièrement sur les moyens d'intégrer les interventions humanitaires et les réponses de politique migratoire, cette session aura pour but de résumer et de conclure les débats en encourageant les participants à réfléchir ensemble aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment, dans la pratique, la notion de « crises migratoires » permet-elle de faire face à des crises caractérisées par d'importants mouvements de personnes ?</li> <li>• En quoi la mobilité humaine accroît-elle ou réduit-elle la vulnérabilité ? Comment les Etats et la communauté internationale peuvent-ils améliorer la prévention et la préparation des migrations forcées et la protection des migrants, tout en favorisant la mobilité dans l'intérêt des populations touchées par une crise ?</li> <li>• Quels sont, précisément, les rôles et responsabilités des Etats et de la communauté internationale en matière de réponse aux conséquences migratoires des crises complexes ?</li> <li>• Comment les cadres de gestion des migrations peuvent-ils soutenir-ils les réponses apportées aux crises, à court et à long terme ?</li> <li>• Quels enseignements tirés des réponses aux déplacements internes peuvent être transposés aux migrations forcées transfrontières, et vice versa ?</li> <li>• Quelles sont les principales différences qui caractérisent les réponses aux crises migratoires selon qu'elles sont provoquées par des catastrophes naturelles ou des conflits, ou par des déplacements urbains ou ruraux ?</li> </ul> <p><b>Modérateur : Gervais Appave</b>, Conseiller spécial pour les politiques, OIM</p> <p><b>La Directrice générale adjointe de l'OIM, Laura Thompson</b>, présentera un résumé des conclusions de l'atelier.</p>
	<p><i>Fin de l'atelier</i></p>





# DOCUMENT DE TRAVAIL

## Introduction<sup>1</sup>

Les « crises migratoires » revêtent la forme de flux de migrants complexes et massifs engendrés par une crise<sup>2</sup>. Le présent document étudie les moyens de compléter les dispositifs humanitaires mis en place pour répondre aux crises migratoires par des approches de gestion des migrations, faisant valoir que ces *deux approches* sont nécessaires pour répondre au mieux aux schémas de mobilité variés engendrés par les crises complexes. La gestion des migrations s'entend des politiques suivies dans des domaines tels que la migration assistée (par exemple, migration de travail ou pour raisons familiales) ; la migration régulée (par exemple, les retours ou la gestion des frontières) ; le couple migration et développement (par exemple, les rapatriements de fonds ou la diaspora) ; et des dispositions transversales de protection (par exemple, les droits de l'homme ou l'accès à l'asile). Les crises complexes peuvent être dues à diverses causes, d'origine naturelle ou provoquées par l'homme ou les deux, ou être subites ou à évolution lente. Lorsqu'éclate une crise complexe, elle provoque généralement des mouvements de personnes désordonnés et essentiellement forcés, internes ou transfrontaliers, qui exposent les populations touchées à d'importantes vulnérabilités. Les mouvements de population engendrés par une crise ont des conséquences durables pour la

---

<sup>1</sup> Le présent document concerne le premier atelier du Dialogue international sur la migration en 2012. Un second atelier, sur le thème « La protection des migrants en périodes de crise : réponses immédiates et stratégies durables » (13 - 14 septembre 2012) examinera la question des migrants pris dans des crises survenant dans des pays de transit et de destination (par exemple, la situation des travailleurs migrants en Libye et aux frontières de la Libye en 2011). C'est pourquoi, cette question ne sera pas explicitement traitée ici.

<sup>2</sup> Une liste de termes clés est reproduite à l'annexe.

société, l'économie, le développement, l'environnement, la sécurité et la gouvernance – autant d'aspects qui vont bien au-delà du cadre des dispositifs et des mesures humanitaires<sup>3</sup>.

S'articulant avec les mesures humanitaires de préparation, de réponse et de redressement applicables aux crises complexes, une stratégie de gestion des migrations s'intéresse à toutes les étapes des interventions en cas de crise du point de vue de la mobilité humaine. Les mesures prises visent à limiter les effets négatifs de migrations imprévues et souvent forcées sur les personnes et les communautés, tout en reconnaissant que la mobilité procède également d'une stratégie de survie et d'adaptation. Pour gérer une crise migratoire, il est indispensable d'analyser et de bien comprendre les schémas migratoires précédant une crise, les facteurs structurels d'attraction et de répulsion qui favorisent (ou limitent) les mouvements, ainsi que le rôle de l'agentivité humaine et de la vulnérabilité<sup>4</sup> dans les décisions de migrer. Il est de plus en plus largement admis que les catégories juridiques applicables aux victimes d'une crise – réfugiés ou personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – ne rendent pas toujours pleinement compte des multiples conditions dans lesquelles se trouvent les personnes dans des situations de crise, des nombreux moyens mis en œuvre pour fuir ces situations, ni du caractère fluctuant des circonstances au fil du temps. Les stratégies exclusivement axées sur les personnes déplacées, par exemple, risquent de négliger d'autres réalités – telles que l'extrême vulnérabilité des personnes *incapables* de migrer en temps de crise et qui sont prises au piège de conditions dangereuses. En situant la mobilité induite par une crise dans un contexte migratoire plus vaste, il est possible de mettre en lumière des facteurs structurels latents qui déterminent

---

<sup>3</sup> Le présent document n'entend nullement supplanter le système ou les fonctions du Comité permanent interorganisations (IASC). Bien plutôt, il vise à intégrer les stratégies de gestion des migrations dans les mesures prises face aux crises qui ont des incidences sur les mouvements de personnes.

<sup>4</sup> L'agentivité humaine s'entend, d'une manière générale, de la capacité d'une personne à faire des choix et à anticiper les résultats. Pour leur part, les conditions de vulnérabilité entraînent une inaptitude à maîtriser la situation et à faire des choix. Les migrants, par exemple, loin d'être des « éléments » passifs du processus migratoire, sont des acteurs qui contribuent activement à déterminer la migration et ses résultats. Cependant, les conditions de vulnérabilité peuvent considérablement restreindre la faculté du migrant à prendre librement des décisions, ce qui engendre des migrations forcées.

les comportements migratoires avant, pendant et après une crise, et de faciliter l'adoption de moyens efficaces pour protéger, aider et garantir les droits humains des personnes touchées.

En résumé, pour faire face à une crise migratoire, il est indispensable que les responsables politiques comprennent les divers schémas migratoires engendrés par une crise complexe, qu'ils sachent comment appliquer au mieux les outils de politique migratoire parallèlement aux mécanismes humanitaires existants, et qu'ils aient conscience de l'importance de la mobilité pour surmonter une crise, sans oublier la situation difficile des populations « prises au piège ». Le présent document exposera certains des principaux avantages humanitaires et stratégiques d'une approche plus vaste de gestion des migrations pour faire face à une crise migratoire. Ce faisant, il examinera, sous l'angle humanitaire et migratoire, une série d'outils politiques et opérationnels mis en œuvre aux différentes étapes d'un « cycle de gestion des migrations » - comprenant la prévention, la préparation et la gestion des conséquences migratoires d'une crise, l'atténuation de ses effets et les mesures visant à faire face à ses incidences plus vastes, y compris dans une perspective de développement. Les questions qui se posent aux responsables politiques sont notamment les suivantes :

- Comment des mécanismes de gestion des migrations peuvent-ils appuyer les mesures prises en réponse à une crise, immédiatement et à long terme ?
- Quelles fonctions et responsabilités reviennent aux Etats et à la communauté internationale pour faire face aux conséquences migratoires d'une crise ?
- Quels enseignements tirés des mesures prises pour faire face aux déplacements internes peuvent être appliqués aux migrations forcées transfrontalières, et inversement ?
- Quelles sont les principales différences qui caractérisent les réponses aux crises migratoires selon qu'elles sont provoquées par des catastrophes naturelles ou des conflits, ou des déplacements urbains ou ruraux ?

- En quoi la mobilité humaine accroît-elle ou réduit-elle la vulnérabilité ? Comment les Etats et la communauté internationale peuvent-ils améliorer la prévention et la préparation des migrations forcées et la protection des migrants tout en favorisant la mobilité dans l'intérêt des populations touchées par une crise ?

## **Comprendre les crises migratoires à la lumière d'un contexte de mobilité plus vaste**

La migration forcée est généralement associée à une fuite soudaine et spontanée, mais plus rarement à des changements progressifs qui incitent des personnes à migrer faute de moyens de subsistance de rechange viables. La plupart des situations de crise provoquent des mouvements forcés vers des lieux où la sûreté et la survie semblent être garanties, à l'intérieur du pays ou à l'étranger. Les mouvements sont soudains et imprévus, ou revêtent la forme de migrations moins visibles et plus faibles qui s'intensifient au fil du temps. Les migrations provoquées par une crise soulèvent des difficultés particulières, surtout lorsqu'elles sont massives. Il est néanmoins fondamental de comprendre qu'elles s'inscrivent dans un contexte migratoire plus large : l'opportunité et les modalités de la migration avant l'éclatement d'une crise détermineront l'opportunité et les modalités des mouvements durant et après un tel événement. Les dynamiques énoncées ci-après permettent de comprendre les conséquences migratoires des crises complexes :

Premièrement, les **facteurs d'attraction et de répulsion** préexistants qui influent sur les schémas migratoires continuent généralement d'entrer en ligne de compte durant une crise<sup>5</sup>. Il importe de garder à l'esprit que les facteurs de « répulsion » liés à une crise peuvent être la *cause immédiate* de migrations forcées, mais que l'« attraction » de diverses trajectoires et destinations possibles, ainsi que l'agentivité et les circonstances propres à chaque personne façonnent de manière déterminante ces déplacements. Par exemple, des schémas migratoires antérieurs

---

<sup>5</sup> Il existe bien entendu des exceptions à cette règle : par exemple, les migrations rurales-urbaines peuvent se ralentir voire s'inverser lorsqu'une crise majeure frappe une grande ville.

à une crise peuvent donner une idée des itinéraires et des types de mouvement susceptibles de se produire en cas de crise. Loin de disparaître en temps de crise, des facteurs tels que l'existence de réseaux, la possibilité matérielle d'accéder à des endroits ou la tendance à se déplacer vers des zones urbaines déterminent les stratégies de mobilité lorsque surgit une crise. Par exemple, l'imminence d'une catastrophe peut provoquer des fuites, mais l'accès aux infrastructures, les transports ou l'existence de liens familiaux dans une ville voisine peuvent influencer sur les schémas de déplacement. De fait, les distinctions simplistes établies entre la migration « forcée » et « volontaire » permettent de moins en moins de répondre aux besoins et aux vulnérabilités des personnes touchées par une crise car elles ne tiennent pas compte des facteurs exogènes ni de l'agentivité humaine qui façonnent, déterminent ou restreignent les décisions de migrer en temps de crise. C'est pourquoi, l'importance relative des facteurs d'attraction et de répulsion ainsi que leur interaction permettent de mieux comprendre les flux de migration forcée.

Deuxièmement, les **conditions sociales, économiques et politiques antérieures à une crise** façonnent les comportements migratoires de diverses façons et, ce faisant, influencent les conséquences migratoires d'une crise. Les dangers liés à une situation de crise seront vécus différemment selon les groupes et les personnes : une ville ou un village, par exemple, risquent d'être inondés, mais les motivations individuelles au départ et les capacités de chaque personne à partir dépendront d'une série de paramètres liés à la personne et au ménage. Pour répondre avec efficacité à une crise, il est fondamental d'examiner en profondeur ces subtilités – et comprendre, par exemple, que ceux qui sont privés des moyens de migrer sont en fait les plus vulnérables et les plus exposés aux risques induits par une crise<sup>6</sup>.

Troisièmement, l'une des principales difficultés auxquelles se heurte la gestion des migrations forcées tient à la multiplicité des besoins de protection et d'aide dans le cadre des « **flux migratoires**

---

<sup>6</sup> Cette constatation va dans le même sens que les données empiriques sur le comportement migratoire en général, à savoir que pour migrer, en particulier à l'étranger ou au loin, il faut des ressources. Le nombre croissant d'études sur les migrations induites par la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles corrobore le point de vue selon lequel les communautés pauvres et marginalisées sont les moins aptes à échapper au danger.

**composites** », c'est-à-dire des mouvements composés de groupes différents empruntant les mêmes itinéraires ou se rendant dans un même endroit. Les flux composites englobent des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants environnementaux, des migrants en détresse, des mineurs non accompagnés, des victimes de la traite, des victimes du trafic illicite de migrants et des migrants économiques, entre autres catégories de migrants<sup>7</sup>. Des cadres juridiques internationaux et régionaux ont institué diverses catégories importantes (surtout celle des réfugiés) pour déterminer les droits à une protection et à une assistance. Cependant, la complexité des crises modernes et des flux migratoires forcés et composites exposent les personnes déplacées à tout un éventail de risques, vulnérabilités, violations des droits de l'homme et niveaux de dénuement socioéconomique induits par une crise, qui ne sont pas nécessairement pris en compte par les catégories juridiques existantes<sup>8</sup>. De surcroît, les conditions d'un déplacement peuvent évoluer avec le temps, et modifier ainsi les catégories et les statuts juridiques des personnes intéressées<sup>9</sup>. Il ne fait aucun doute que les catégories existantes et les garanties de protection qui leur sont associées doivent être préservées. Il n'en reste pas moins qu'elles pourraient être utilement complétées par un recentrage sur les vulnérabilités découlant des *conditions* concrètes vécues par des personnes et des populations spécifiques : ces vulnérabilités peuvent tenir aux conditions personnelles (sexe, santé et âge), aux circonstances endogènes (par exemple, accès aux moyens de subsistance et aux mécanismes d'adaptation), ou au processus de déplacement proprement dit (par exemple, violations des droits de l'homme et traumatismes subis durant le voyage).

---

<sup>7</sup> Pour plus d'informations concernant l'angle d'approche de l'OIM sur les flux migratoires composites, voir les documents du Conseil intitulés « Problèmes soulevés par la migration irrégulière : Quelle attitude face aux flux migratoires composites ? » (MC/INF/294, 2008), et « Migration irrégulière et flux composites : l'approche de l'OIM » (MC/INF/297, 2009).

<sup>8</sup> Voir, par exemple, Koser, K. (2012) *Protecting migrants in complex crises*. Geneva Centre for Security Policy, Policy Paper 2012/2.

<sup>9</sup> Par exemple, les personnes qui ont initialement migré pour échapper à la guerre ou à des violences mais qui, finalement, ne peuvent rentrer chez elles faute de moyens de subsistance et de perspectives économiques.

Quatrièmement, les **crises migratoires ne sont pas des phénomènes statiques**. Les migrations induites par une crise se traduisent rarement par un déplacement ponctuel et linéaire d'un endroit à l'autre. C'est surtout après la phase d'urgence initiale, ou lorsque les déplacements se prolongent, que les conséquences migratoires d'une crise revêtent diverses formes complexes. La solution traditionnellement préconisée dans une perspective de durabilité est le retour au lieu d'origine. Cependant, celui-ci n'est pas toujours possible, voulu ou commode. En cas de persistance des conditions de crise, des déplacements secondaires peuvent se produire. Parmi les personnes déplacées, certaines se tourneront peut-être vers des possibilités de migration permanente, temporaire, saisonnière ou circulaire dans leur propre pays ou à l'étranger, tandis que d'autres seront contraintes d'opter pour la migration irrégulière ou de recourir aux services de trafiquants. D'autres encore pourraient être exposées au risque de la traite des êtres humains. Du point de vue de la migration, il importe toutefois de ne pas considérer toutes les formes de migration comme étant incompatibles avec l'objectif de « mettre un terme aux déplacements ». Bien plutôt, les mesures facilitant la mobilité s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de redressement à long terme<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Le recours, par des personnes ou des communautés, à des stratégies de migration pour faire face à des déplacements ou des crises est de mieux en mieux attesté. Voir, par exemple, Long, K. (2011) *Permanent crises? Unlocking the protracted displacement of refugees and internally displaced persons*, ainsi que les études citées dans cet ouvrage. Cette notion conteste par ailleurs le « biais sédentaire » – le postulat selon lequel *ne pas migrer* est la norme – qui, traditionnellement, sous-tendait les recherches, l'élaboration des politiques et, dans une certaine mesure, les réponses opérationnelles.

## **Remédier aux conséquences migratoires des crises complexes**

Comme il a été relevé plus haut, il y a lieu de s'attaquer aux conséquences migratoires des crises complexes non seulement dans un cadre humanitaire, mais aussi sous l'angle de la gestion des migrations. Il existe des outils et des dispositifs juridiques et opérationnels perfectionnés et efficaces pour orienter la préparation et la réponse humanitaires aux crises ainsi que le redressement après de telles situations<sup>11</sup>, et pour offrir protection et assistance aux populations touchées, y compris les personnes déplacées<sup>12</sup>. L'objectif légitime et évident de toute politique est de limiter autant que possible les migrations forcées. Cependant, pour être véritablement couronnées de succès, les politiques s'emploieront également à prendre en considération les schémas et stratégies migratoires des populations qui tentent de s'adapter et de faire face aux crises. La mobilité peut être une importante stratégie pour accéder à des droits et à des moyens de subsistance, et c'est en connaissance de cause que des personnes et des communautés y recourent. En conséquence, les approches humanitaires peuvent être consolidées par une meilleure compréhension du contexte migratoire et par l'application systématique des outils de politique migratoire. L'amélioration des connaissances et du suivi des mouvements de population avant et pendant une crise peut utilement contribuer aux efforts de préparation, de protection et d'assistance. En outre, diverses options de politiques migratoires peuvent être adoptées pour garantir la protection, limiter les déplacements qui se prolongent, et soutenir les processus de

---

<sup>11</sup> Dont, notamment, les divers mécanismes élaborés par le Comité permanent interorganisations, y compris l'approche sectorielle, le cadre du Comité permanent interorganisations pour les solutions durables (2010), et d'autres.

<sup>12</sup> Les instruments relatifs aux droits de l'homme s'appliquent à toutes personnes relevant de l'autorité d'un Etat qui sont touchées et/ou déplacées par une crise. Parmi les autres instruments pertinents, il convient de citer les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, la Convention de 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou encore le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.



redressement après une crise. Faciliter la mobilité en tant que stratégie d'adaptation avant l'éclatement d'une crise grave peut prévenir des souffrances excessives et des migrations forcées durant l'événement<sup>13</sup>.

Les quatre dynamiques interdépendantes que nous venons de décrire – interaction entre les facteurs d'attraction et de répulsion, facteurs structurels antérieurs à la crise, diversité des besoins et des conditions durant un déplacement, et nature changeante des schémas migratoires pendant et après une crise – correspondent approximativement à « l'avant, le pendant et l'après » d'une crise. C'est pourquoi, le cycle de gestion des migrations<sup>14</sup> décrit ci-après donne un aperçu succinct de certaines questions fondamentales qui sous-tendent la gestion des migrations, avant et pendant une crise, et à longue échéance. Il propose divers outils politiques et opérationnels pour relever ces défis, dans un cadre humanitaire et sous l'angle de la migration. Chaque étape du cycle exige l'adoption d'approches coordonnées impliquant l'ensemble du gouvernement, la mise en place de partenariats efficaces entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, une coopération inter-Etats et avec des organisations internationales, ainsi que des investissements dans les ressources et le renforcement des capacités pour consolider les institutions, les instruments, les outils et les systèmes à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

---

<sup>13</sup> Cet argument est corroboré par les conclusions du rapport final sur le Projet Foresight sur les migrations environnementales dans le monde de l'Office gouvernemental pour la science, Londres.

<sup>14</sup> Le cycle de gestion des migrations avait été initialement conçu par l'OIM pour conceptualiser l'éventail des activités mises en œuvre par l'Organisation dans le contexte de crises migratoires dues, par exemple, à des catastrophes naturelles. Depuis, ce cycle a été adapté pour aider les Etats et les acteurs humanitaires à tenir compte de diverses interventions politiques et opérationnelles et des besoins de renforcement des capacités pour gérer les migrations induites par une situation de crise.

## **Le cycle de gestion des migrations**

*Voir le tableau ci-après*

### **Conclusion**

Le présent document fait valoir qu'il est indispensable, face à une crise migratoire, de posséder une compréhension fine des conséquences migratoires d'une crise complexe. Celles-ci sont variées, évoluent avec le temps et mettent en jeu un large éventail de personnes dont les conditions de déplacement ne sont pas nécessairement prises en compte par les catégories juridiques existantes. Que les migrations forcées soient internes ou internationales, les besoins et les profils des migrants varieront considérablement. C'est pourquoi, il faut que les dispositifs adoptés puissent anticiper les vulnérabilités et offrir une protection adaptée aux diverses conditions et circonstances, sur la base des régimes relatifs aux droits de l'homme et autres régimes existants de protection et d'assistance. Ce document soutient en outre qu'en appréhendant une crise migratoire sous l'angle de la gestion des migrations, les Etats et la communauté internationale renforceront leur capacité à répondre aux besoins immédiats et à long terme des populations touchées, compte tenu du caractère changeant de leur situation. Enfin, les crises migratoires ne surgissent pas isolément d'un contexte de développement plus général qui influence fortement les conséquences migratoires des crises complexes, les niveaux de vulnérabilité et les capacités de réponse.

## Le cycle de gestion des migrations durant une crise migratoire

\*Il est parfois difficile d'établir une distinction entre les dimensions humanitaires et migratoires. **Les mesures suivies d'un astérisque, dans le tableau ci-après, pourraient entrer dans les deux catégories.** Par ailleurs, le lecteur est invité à garder à l'esprit que les facteurs liés au développement s'étendent nécessairement à l'ensemble des outils énumérés ci-après et que, de fait, certaines des mesures citées relèvent d'une politique de développement. Enfin, ce qui suit représente une sélection et ne prétend pas à l'exhaustivité.

Phase	Questions / objectifs clés	Outils opérationnels et politiques	
		Dimension humanitaire	Dimension migratoire
<b>Prévenir des migrations forcées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les facteurs qui déclenchent des migrations forcées</li> <li>- Evaluer la taille et la nature des populations risquant d'être contraintes de migrer</li> <li>- Comprendre les caractéristiques des ménages qui influencent leurs capacités d'adaptation (par exemple, la taille, la composition, les revenus, les avoirs, l'endroit, les réseaux sociaux, l'accès à des stratégies de mobilité)</li> <li>- Concilier la prévention de migrations forcées et la facilitation des migrations en tant que mécanisme d'adaptation (préventif / réactif)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance des régions sujettes aux crises et des « points critiques » provoquant des migrations forcées / massives*</li> <li>- Mécanismes de prévention des conflits destinés à des environnements sujets à des conflits</li> <li>- Evaluation de la vulnérabilité et des capacités</li> <li>- Réduction du risque de catastrophe et création de moyens de subsistance durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des facteurs structurels et des schémas migratoires pour avoir une idée des trajets susceptibles d'être suivis en cas de déplacement</li> <li>- Mesures facilitant la migration en tant que stratégie d'adaptation / de prévention</li> <li>- Utilisation de la migration et des rapatriements de fonds ainsi que des liens établis avec les diasporas pour stimuler le développement local</li> </ul>

Phase	Questions / objectifs clés	Outils opérationnels et politiques	
		Dimension humanitaire	Dimension migratoire
<b>Préparer des migrations forcées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des mesures d'adaptation et de préparation à l'intention des communautés pour qu'elles puissent faire face à une crise</li> <li>- Préparer un déplacement inévitable / vital</li> <li>- Réduire au minimum les incidences d'une catastrophe sur les vies et les moyens de subsistance, ainsi que la durée du déplacement et du redressement</li> <li>- Repérer les personnes les plus vulnérables avant une catastrophe, et mettre en place des mécanismes appropriés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement d'un plan d'action en cas de déplacement (en précisant les responsabilités, les besoins en matière de capacités et de ressources, et en assurant la coordination entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux)*</li> <li>- Etablissement d'un stock d'abris, d'articles non alimentaires et d'autres matériels</li> <li>- Renforcement des capacités et des infrastructures dans les zones susceptibles d'accueillir des déplacements (régions frontalières, zones urbaines)*</li> <li>- « Systèmes d'alerte précoce - d'action rapide »</li> <li>- Mécanismes multilatéraux, régionaux, bilatéraux et nationaux de réponse aux crises humanitaires (par exemple, coordonnés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH))</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des connaissances relatives à des schémas / un suivi de mobilité préexistante pour anticiper les scénarios de déplacement probables et établir un cadre de référence aux fins de l'action humanitaire</li> <li>- Identification des infrastructures / sites aux fins d'évacuation / de réinstallation temporaire*</li> <li>- Renforcement des capacités des mécanismes de réponse locaux (y compris en matière de gestion des camps)</li> <li>- Mise en place de systèmes de gestion intégrée des frontières pour garantir la protection aux frontières, notamment en cas de déplacements massifs et de flux composites</li> <li>- Adoption de dispositions relatives à la protection et à l'assistance des personnes déplacées, ainsi que de politiques d'asile et de protection temporaire</li> <li>- Planification des mesures de réinstallation concernant les régions censées devenir inhabitables</li> <li>- Adoption d'accord bilatéraux et régionaux relatifs à des réponses coordonnées en temps voulu face à des situations de crise migratoires</li> </ul>

Phase	Questions / objectifs clés	Outils opérationnels et politiques	
		Dimension humanitaire	Dimension migratoire
<b>Gérer des migrations forcées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir aux populations déplacées une protection et une assistance efficaces conformes aux principes humanitaires</li> <li>- Répondre aux divers besoins, droits et vulnérabilités des flux migratoires composites</li> <li>- S'attaquer aux risques sanitaires, psychosociaux et autres, ainsi qu'à leurs incidences, et les atténuer</li> <li>- Tenir compte de ceux qui <i>ne sont pas</i> déplacés et du risque de vulnérabilité accrue découlant de leur incapacité à migrer</li> </ul>	<p><i>Déplacements internes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application des garanties relatives aux droits de l'homme*</li> <li>- Application des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*</li> <li>- Activation des procédures de suivi des déplacements, établissement du profil des populations déplacées et enregistrement*</li> <li>- Gestion des camps et soutien aux familles/ communautés d'accueil*</li> <li>- Concertation et collaboration entre tous les acteurs responsables et les fournisseurs de l'aide humanitaire (« approche sectorielle »)</li> </ul> <p><i>Déplacements transfrontaliers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application des garanties relatives aux droits de l'homme*</li> <li>- Application des garanties de <i>non refoulement</i>*</li> <li>- Détermination rapide et efficace du statut juridique et des droits*</li> <li>- Gestion des camps et soutien aux familles/ communautés d'accueil*</li> <li>- Assistance de la part des pays voisins / de la communauté internationale</li> </ul>	<p><i>Déplacements internes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures facilitant la mobilité interne</li> <li>- Organisation des mouvements vers un lieu sûr</li> </ul> <p><i>Déplacements transfrontaliers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evacuation aux fins de protection des personnes en détresse*</li> <li>- Octroi du statut de protection temporaire dans le cadre d'une politique d'admission en cas d'afflux massif*</li> <li>- Octroi du statut de protection temporaire pour mettre un frein à l'expulsion de ressortissants étrangers vers des pays d'origine en crise*</li> <li>- Mise en place de procédures accélérées de regroupement familial / d'autres visas pour les personnes originaires de pays en crise</li> <li>- Délivrance de permis de travail temporaires pour des personnes originaires de pays en crise</li> <li>- Octroi de l'asile / du statut de réfugié aux personnes auxquelles s'applique le régime international de protection des réfugiés*</li> </ul>

Phase	Questions / objectifs clés	Outils opérationnels et politiques	
		Dimension humanitaire	Dimension migratoire
<b>Atténuer les incidences des migrations forcées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter les conséquences négatives des déplacements pour l'environnement et les moyens de subsistance des communautés de transit / de destination</li> <li>- Préparer les infrastructures urbaines à l'afflux lent / rapide de populations déplacées</li> <li>- Tenir compte des conséquences, pour la sûreté et la sécurité, de la présence non détectée de groupes armés parmi les populations civiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire au minimum l'emprunte environnementale (« normes Sphère »)</li> <li>- Mesures de stabilisation communautaire et d'atténuation des conflits visant à prévenir les tensions et à promouvoir la cohésion sociale (notamment dans les communautés accueillant des flux migratoires)</li> <li>- Activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance et suivi des mouvements de population et de leurs incidences*</li> <li>- Assistance spéciale portée aux personnes confrontées à des circonstances de vulnérabilité (traite, violences pendant le transit)</li> <li>- Réduction des mesures incitant à recourir à la migration irrégulière dangereuse</li> <li>- Gestion intégrée des frontières pour traiter les différents types de migrants et leur offrir une protection et une assistance ciblées et appropriées</li> </ul>

Phase	Questions / objectifs clés	Outils opérationnels et politiques	
		Dimension humanitaire	Dimension migratoire
<b>Répondre aux migrations forcées - approches globales englobant l'humanitaire, la migration et le développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre fin aux déplacements de manière durable</li> <li>- Eviter des déplacements prolongés / de nouvelles migrations forcées</li> <li>- Faire face aux déplacements en tenant compte du contexte migratoire plus vaste</li> <li>- Reconnaître le lien existant entre les déplacements (secondaires), les schémas migratoires préexistants, les stratégies de subsistance et le développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solutions durables (sûreté et sécurité à long terme et liberté de mouvement ; niveau de vie approprié ; accès à l'emploi et aux moyens de subsistance ; et accès à des mécanismes efficaces rétablissant le logement, restituant les biens fonciers immobiliers ou fournissant un dédommagement)*</li> <li>- Développement durable et accès à des moyens de subsistance durables</li> <li>- Régime juridique solide, bonne structure de gestion, et méthodologie de traitement rigoureuse pour résoudre les problèmes de logement et de biens immobiliers et fonciers</li> <li>- Consolidation de la paix et résolution des conflits (y compris justice transitionnelle)</li> <li>- Mesures de stabilisation communautaire visant à prévenir les tensions et à promouvoir la cohésion sociale (notamment dans les communautés accueillant des flux migratoires)</li> <li>- Mise en place de programmes de redressement et de transition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures facilitant la mobilité régulière et sûre en tant que stratégie de redressement à long terme, par exemple à la faveur de régimes régionaux libéralisés</li> <li>- Dispositifs de migration de travail temporaire et circulaire / de migration aux fins d'études / de regroupement familial à l'intention des ressortissants de pays en phase de transition / redressement au lendemain d'une crise</li> <li>- Mobilisation des diasporas pour qu'elles soutiennent les efforts de reconstruction et de redressement</li> <li>- Réévaluation du statut de protection temporaire dans les situations permanentes de fait</li> <li>- Retour</li> <li>- Intégration locale</li> <li>- Réinstallation</li> </ul>





## ANNEXE : TERMES CLÉS

**Crise migratoire** : Il n'existe pas de définition officielle de ce terme. L'OIM l'emploie pour désigner les flux migratoires massifs et complexes induits par une crise et qui, habituellement, sont associés à d'importantes vulnérabilités pour les personnes et les communautés touchées. Une crise migratoire peut être subite ou à évolution lente, avoir des causes naturelles ou d'origine humaine, et être interne ou transfrontalière.

**Migration forcée** : Mouvement non volontaire de personnes causé par des menaces contre leur propre vie et leurs moyens d'existence, qu'elles résultent de catastrophes naturelles ou de l'action de l'homme (comme les mouvements de réfugiés, de déplacés internes, ou encore de personnes déplacées par des catastrophes naturelles ou environnementales, chimiques ou nucléaires, par une situation de famine ou des projets de développement).

(Traduit de *IOM Glossary on Migration*<sup>1</sup>)

**Déplacement** : Eloignement forcé d'une personne de son domicile ou son pays, souvent en raison d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle.

(ibid.)

**Flux composites** : Mouvements complexes de populations englobant des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants économiques et autres, qui se distinguent des mouvements de population englobant exclusivement une catégorie de migrants.

(ibid.)

---

<sup>1</sup> IOM (2011) *Glossary on Migration*, 2nde édition, Droit international de la migration n°25.

**Situation d'urgence complexe** : Crise humanitaire frappant un pays, une région ou une société dans lesquels on constate l'effondrement total ou l'affaiblissement très prononcé de l'autorité publique par suite de conflits intérieurs ou extérieurs et appelant une réaction internationale allant au-delà du mandat ou des moyens d'une seule institution ou du programme de pays de l'ONU en cours<sup>2</sup>.

(IASC)

**Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays** : Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.

(Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays)

**Réfugié** : Personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.

(Convention relative au statut des réfugiés de 1951)

---

<sup>2</sup> Le présent document emploie sciemment un terme plus général (« crise complexe ») pour englober : a) les causes et les effets multiples d'une crise ; et b) toutes les étapes d'une crise, et non pas seulement la phase d'urgence initiale.

# Série Dialogue international sur la migration

1. 82e session du Conseil; 27-29 novembre 2001 (français, espagnol, anglais), 2002
2. Compendium of Intergovernmental Organizations Active in the Field of Migration 2002 (anglais), 2002
3. Le droit international et la migration : tour d'horizon (français, espagnol, anglais), 2002
4. 84th Session of the Council; 2-4 December 2002 (anglais), 2003
5. Significant International Statements: A Thematic Compilation (anglais), 2004
6. Health and Migration: Bridging the Gap (anglais), 2005
7. Gestion du Mouvement des Personnes : Enseignements Utiles pour le Mode 4 de l'AGCS (français, espagnol, anglais), 2005
8. Intégration du Phénomène Migratoire dans les Objectifs Stratégiques de Développement (français, espagnol, anglais), 2005
9. Migrations et ressources humaines au service de la santé De la prise de conscience à l'action (français, espagnol, anglais), 2006
10. Séminaire d'experts : sur la migration et l'environnement (français, espagnol, anglais), 2008
11. Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs (français, espagnol, anglais), 2008
12. Making Global Labour Mobility a Catalyst for Development (anglais), 2010
13. La libre circulation des personnes dans les processus d'intégration régionale (français, espagnol, anglais), 2010
14. Gestion de la migration de retour (français, espagnol, anglais), 2010
15. Le renforcement du rôle de la migration de retour dans les efforts de développement (français, espagnol, anglais), 2010
16. Droits de l'homme et migration : Œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque (français, espagnol, anglais), 2010
17. Migration et mutations sociales (français, espagnol, anglais), 2011
18. Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration (français, espagnol, anglais), 2012
19. Cycles économiques, évolution démographique et migration (français, espagnol, anglais), 2012
20. Déplacements vers un lieu sûr : conséquences migratoires des crises complexes (français, espagnol, anglais), 2012

Les titres de cette série sont disponibles auprès de :

Organisation internationale pour les migrations  
17 Route des Morillons, 1211 Genève 19  
Suisse  
Tel : +41.22.717 91 11; Fax : +41.22.798 61 50  
E-mail : [pubsales@iom.int](mailto:pubsales@iom.int)  
Internet : [www.iom.int](http://www.iom.int)



IOM • OIM

GERER LES MIGRATIONS  
DANS L'INTERET DE TOUS



USD 12.00